

Le Monde

de l'administration

Quotidien National d'Information ● www.lemondeadm.com

Samedi 29 Février 2020 / N° 800

Prix : 20 DA

Sidali Khaldi :
«le blocage de
certains projets
entre dans le cadre
des procédures de
rationalisation des
dépenses publiques»

Coronavirus

LE GOUVERNEMENT EN

ALERTE

C O R  N A
V I R U S

Le ministre de la santé répond personnellement à des appels sur le numéro vert 3030

54ème vendredi :

**Les manifestants renouvellent leur
appel à la consécration
de la démocratie et de l'Etat de droit**



Ouari : «l'agriculture
saharienne contribue à
hauteur de 21,6 %
dans la production
agricole nationale»



Mirna Bouhabib : « Les réalisations de la
réforme de la justice en Algérie méritent
d'être saluées »

**Collectivités Locales 282.702 parcelles de
terrain destinées à la construction
affectées dans le sud et les hauts plateaux**

Nouvelle Constitution

Mme Cherfi optimiste quant au renforcement de la place de la femme algérienne

La Déléguée nationale à la promotion et à la protection de l'Enfance, Mme Meriem Cherfi, a exprimé son optimisme quant au "renforcement" de la place de la femme algérienne dans la nouvelle Constitution. Intervenant lors d'une conférence sur "la place de la femme algérienne dans la législation nationale et internationale", organisée par l'Assemblée populaire de la wilaya d'Alger, la présidente de l'Organe national de Protection et de Promotion de l'Enfance (ONPPE) a mis en avant le grand intérêt accordé à la femme algérienne dans les politiques nationales visant sa protection et la garantie et la promotion de ses droits à la faveur "des principes constitutionnels et des engagements internationaux de notre pays, notamment ceux inhérents à la parité homme/femme, la protection contre la violence et la représentation politique". D'autre part, Mme Cherfi est revenue sur "la diversité des lois et législations qui protègent la femme algérienne, notamment la Constitution et les lois sur la famille, la nationalité, l'enfance, outre le code pénal, le code de procédure civile et administratives", ajoutant qu'"il est certain que la nouvelle Constitution renforcera davantage la place de la femme". L'ONPPE se veut un grand chantier où "des efforts incessants



sont fournis, au quotidien, pour communiquer avec la famille algérienne et être à l'écoute de ses préoccupations, et compte tenu de la relation femme-enfant, la femme étant le noyau de la famille, nous devons œuvrer sans cesse à sa promotion, et partant à celle de l'enfant", a-t-elle souligné. Mme Cherfi a estimé que de par ses fonctions de déléguée de la promotion et de la protection de l'Enfance, elle a pris

connaissance des défis auxquels la femme fait face et de sa pleine conscience de ses droits et ceux de ses enfants, citant la réception de 5000 appels par jour, la plupart effectués par des femmes. Un total de 330 appels de signalement en rapport avec les enfants ont été reçus via le numéro vert 1111 depuis le début de l'année en cours, dont 262 concernent les filles. De son côté, Dr. Boudjemâa Souilah, spécialiste

en Droit et relations internationales, a indiqué que l'Algérie avait ratifié, le 22 janvier 1996, la Convention sur l'élimination de toutes formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW), avec des réserves sur certains articles (9,15,16, ...etc), étant incompatible avec les dispositions de la législation nationale qui s'inspire de la Charia, notamment en ce qui a trait au Code de la famille et au Code de la nationalité, rele-

vant, par là même, l'attachement de l'Algérie aux réserves qu'elle avait affichées. La même source rappelle que la législation nationale avait consacré "une importante place" à la femme algérienne, notamment la Constitution qui lui a donnée une large marge de participation à la vie politique et à la société, ainsi que les lois organiques qui fixent les quotas et la participation politique au sein des assemblées élues. Dans une allocution prononcée à l'occasion, le président de l'Assemblée populaire de la wilaya (APW) d'Alger, Karim Bennour, a abordé les différents efforts consentis par l'Etat en vue de promouvoir le rôle de la femme algérienne, préserver ses acquis, ses droits et l'ériger en un partenaire à part entière, outre son rôle efficace durant la Guerre de Libération Nationale et lors de la phase d'édification nationale. Pour rappel, la conférence organisée dans le cadre des festivités célébrant la Journée mondiale de la femme, en présence de représentants des autorités locales, de la société civile et des Scouts musulmans algériens (SMA), a vu l'intervention de M. Aïssa Meghari, Directeur de la Formation au ministère des Affaires religieuses et des Wakfs, qui a mis en exergue la place de la femme dans la législation islamique.

A.A

Algérie-ONU

Mirna Bouhabib : « Les réalisations de la réforme de la justice en Algérie méritent d'être saluées »

La représentante de l'Office des Nations Unies contre les drogues et le crime (ONUDC) pour l'Afrique du Nord et le Moyen-Orient, Mirna Bouhabib a déclaré, jeudi à Tispasa, que les réalisations de l'Algérie en matière de réforme de la justice, notamment celles liées à l'administration pénitentiaire "méritent d'être saluées". Au terme de la session de formation supervisée par le directeur général de l'Administration pénitentiaire et de la réinsertion, Fayçal Bourbala à l'Ecole nationale des fonctionnaires de l'administration pénitentiaire de Koléa (Tispasa) au profit de directeurs d'établissements pénitentiaires libyens dans le cadre de la coopération tripartite "Algérie-Libye-ONU", la responsable onusienne a indiqué que "l'Algérie a accompli des réalisations qui méritent d'être saluées dans le cadre de ses réformes ambitieuses du secteur de la justice, notamment l'administration pénitentiaire qui a engagé de larges réformes depuis 2003". L'ONUDC "compte grandement sur la grande expérience des experts algériens et leur disposition à partager cette expérience avec les pays du voisinage et les pays africains". Se félicitant de l'ouverture récente d'un office des Nations Unies contre les drogues et le crime à Alger, Mme Mirna a salué les efforts du ministère des Affaires étrangères qui "appuie les activités de l'office sur tous les plans". L'Algérie a ouvert les portes de ses établissements pénitentiaires aux experts de l'ONUDC, ce qui leur a permis de s'enquérir davantage de



l'expérience de l'Algérie en matière de réforme pénitentiaire, notamment suite à la participation des experts algériens aux réunions de Vienne pour débattre de la mise en place d'outils pour l'administration des établissements pénitentiaires". L'Algérie a tiré profit des expériences des autres pays et a veillé à les adapter à son contexte et à ses traditions, faisant d'elle l'un des meilleurs modèles réussis dans la région». Concernant la coopération algéro-libyenne à l'initiative de l'ONU en collaboration avec la Hollande à travers ce programme de formation qu'assure l'administration pénitentiaire aux frères libyens, la responsable a affirmé la forte volonté de la partie libyenne à mettre en œuvre le programme. Elle a affirmé à ce propos que le ministre libyen de la Justice, Mohamed Lamouloum s'est félicité, lors d'une rencontre en Tunisie avec Mme Christina Albertine, représentante régionale du Moyen Orient et Afrique du Nord de l'ONUDC, du niveau de partenariat avec l'Algérie tout en exprimant de voir, dans un proche avenir, l'organisation de

sessions de formation. S'agissant de la qualité de la formation dont ont bénéficié 19 directeurs de pénitenciers libyens, la même responsable a précisé que cette formation revêtait une importance particulière, en ce sens qu'elle a profité à des gestionnaires chargés de faire respecter les droits des prisonniers et de la gestion des établissements pénitentiaires conformément aux standards mondiaux. Cette session de formation permettra aux frères libyens de concrétiser leur programme visant la mise en place d'un système pénitentiaire moderne conformément aux normes internationales des droits des prisonniers et les règles de Nelson Mandela et les règles de Bangkok. Il convient de rappeler que la session à laquelle ont pris part, en plus de la représentante de l'ONUDC, l'ambassadeur néerlandais à Alger, en tant que la partie sponsor du programme, ainsi que le Chef de la police judiciaire libyenne et représentant du ministère libyen de la Justice, a été couronnée par la distribution d'attestations aux stagiaires.

Ali B

Solidarité nationale
De nouvelles bases pour
une meilleure prise en charge
des catégories vulnérables

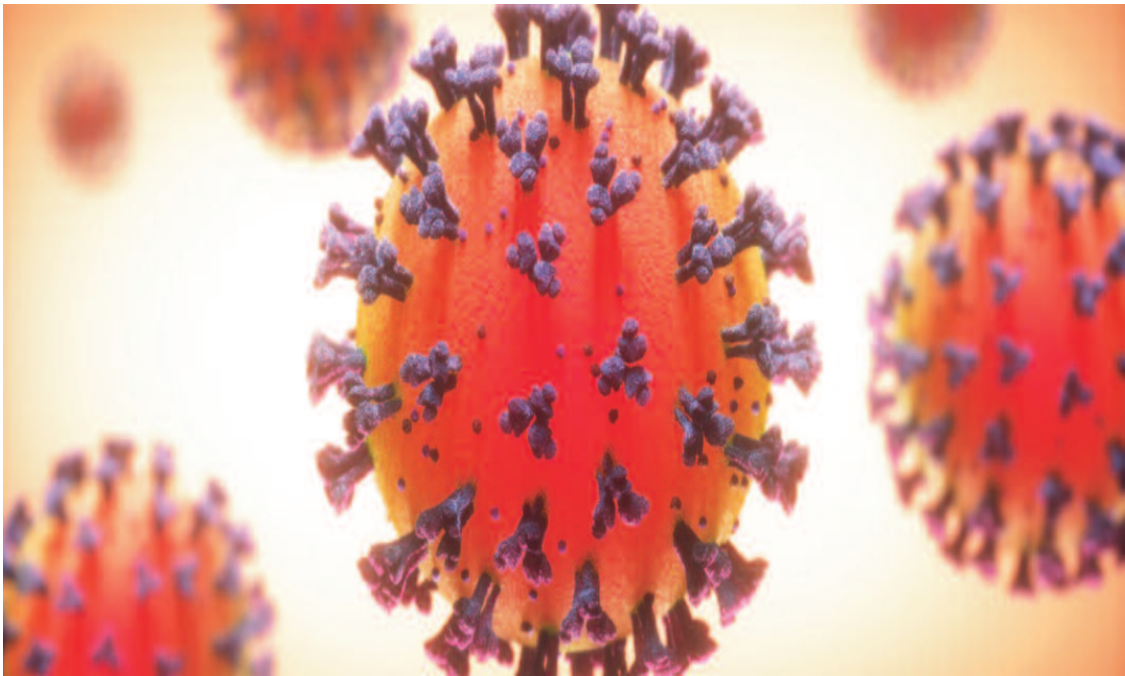
La ministre de la Solidarité nationale, de la Famille et de la Condition de la femme, Kaoutar Krikou a affirmé, que le ministère œuvre à établir "de nouvelles bases" pour mieux prendre en charge les catégories vulnérables de la société. "Le ministère s'attèle à la promotion du secteur à travers la mise en place de nouvelles bases d'une économie sociale et solidaire en concrétisation de la nouvelle orientation visant la mise en œuvre des engagements du Président de la République", a précisé Mme Krikou, lors d'une rencontre régionale des directeurs de l'action sociale des wilayas centre et sud. A ce propos, la ministre a exhorté les responsables du secteur à "assumer leurs responsabilités pour une meilleure prise en charge des catégories vulnérables de la société à travers la définition de leurs différentes préoccupations et aspirations dans le cadre de la consécration des principes de la justice sociale, de l'insertion et d'égalité des chances", a-t-elle dit. Elle a exigé dans ce sens "des rapports périodiques sur les opérations d'exécution des programmes et dispositifs avec évaluation des actions réalisées et ciblage des lacunes pour un changement des mauvaises méthodes de gestion". Soulignant l'impératif d'une "entière disposition au travail sérieux impliquant la mobilisation des ressources et des potentialités disponibles, Mme. Krikou a prôné l'opérationnalisation des programmes pour la lutte efficace contre la pauvreté et la précarité dans les zones d'ombre, notamment



au grand Sud et dans les zones frontalières, qui requièrent une attention et un intérêt particuliers conformément aux nouvelles orientations de la politique sociale de l'Etat». Entre autres priorités du secteur, elle a cité "l'amélioration et la promotion de l'action solidaire partant du principe "la solidarité est une affaire de tous", l'élargissement, la diversification et l'encadrement du champ d'action de solidarité à travers l'association de tous les acteurs et les partenaires dans un cadre coordonné et cohérent, et l'encouragement des opérateurs privés à participer fortement aux différents programmes de solidarité». Pour ce faire, "il est nécessaire d'ouvrir la voie aux contributions des secteurs public et privé, et ce, dans le cadre des dispositions des décrets exécutifs relatifs à l'ouverture de l'investissement privé dans les établissements d'éducation et d'enseignement des personnes aux besoins spécifiques et à l'accueil des personnes âgées». La ministre a indiqué, par ailleurs, que le bénévolat et la solidarité "sont une tradition ancrée chez les Algériens en tant que principe humanitaire et comportement civilisé enraciné dans la société".

M.M

Professeur Mohammed Belhocine, consultant international de Santé publique « L'Algérie est prête à faire face au Covid-19 »



L'Algérie est prête à faire face au nouveau coronavirus (Covid-19) par le dispositif global de prévention mis en place, même si des efforts restent à faire au cas d'apparition d'épidémie dans le pays, a indiqué jeudi à Alger, le Professeur Mohammed Belhocine, consultant international de Santé publique. "L'Algérie est prête (pour faire face au nouveau coronavirus, ndlr) car il est possible de gérer quelques cas, mais il y a encore des efforts à faire si ça devient une épidémie beaucoup plus importante", a déclaré le Pr. Belhocine à la presse en marge d'une conférence-débat sur le thème "La santé publique et développement en Algérie" qu'il a animée à l'Institut national d'études de stratégie globale (INESG). Pour cet expert et ancien représentant de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) dans différents pays d'Afrique, "il faudrait une organisation et une gestion qui dépassera les fonctionnements habituels et routiniers du service de santé, et l'implication des autres secteurs, pour répondre à une urgence sanitaire". Il a expliqué que l'apparition d'une épidémie a des "implications sur la vie des familles, sur les rassemblements de populations et même sur la sécurité et l'économie", ce qui nécessitera, a-t-il souligné, "une coordination à un niveau supra ministériel car il s'agira là de la responsabilité de beaucoup d'autres secteurs et pas seulement celle du ministère de la Santé". Par ailleurs, le Pr Belhocine a estimé lors de la conférence que "l'Algérie a fait des progrès colossaux et remarquables, depuis l'indépendance, en matière de développement humain". À ce propos, il a indiqué, à titre d'exemple, que "l'Algérie a investi dans l'éducation, dans les soins et dans l'amélioration des conditions sociales des personnes", citant notam-

ment la politique du logement qui est, a-t-il dit "très généreuse et fait sortir les gens de la privation et de la misère, même s'il y a encore du chemin à faire". Il a cité, dans le même contexte, le domaine de l'éducation, en précisant que "la scolarisation en Algérie est presque à 100%".

Excepté celui importé par un ressortissant italien, aucun autre cas positif de Coronavirus en Algérie

L'Algérie n'a enregistré aucun autre cas positif de Coronavirus (Covid-19) excepté celui importé par un ressortissant italien, a assuré jeudi le directeur général de la prévention et de la promotion au ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière, Djamel Fourar. "Nous n'avons enregistré, à l'heure actuelle, aucun cas positif de Coronavirus, à part celui isolé importé par un ressortissant italien, actuellement en voie de guérison", a déclaré. Fourar, en marge du lancement d'un Centre d'appel pour répondre aux citoyens sur le numéro

vert 3030 voulant s'informer sur la réalité épidémiologique liée au Coronavirus en Algérie. Tout en indiquant que "les gens doivent savoir que les cas de grippe ne sont pas automatiquement des cas de coronavirus en l'absence de cas autochtone qui pourrait transmettre la maladie à d'autres sujets", il a affirmé qu'il n'y a "aucune épidémie en cours" et qu'il "n'y a pas de foyer en Algérie", assurant que "c'est une situation tout à fait maîtrisable". "Nous avons tendance à parler de ce type de virus au moment où l'on a enregistré 20 cas de décès des suites de la grippe saisonnière depuis le début de l'hiver", a-t-il fait savoir. Evoquant le Centre d'appel, mis en place en collaboration avec Algérie Télécom, le même responsable a fait savoir que le ministère a mis en place deux groupes de 12 médecins (généralistes et spécialistes) pour répondre aux appels des citoyens. "Nous avons prévu deux équipes de 12 médecins chacune qui travailleront de 8h à 18h et de 18h à 8h. Leur travail consistera à répondre, sur la

ligne gratuite mise en place à l'occasion (3030), aux questionnements des citoyens et à expliquer notamment les dispositions à prendre pour se prémunir contre ce virus", a indiqué M. Fourar. Un cas a été confirmé positif au coronavirus (Covid-19) en Algérie parmi deux cas suspects de nationalité Italienne mardi dernier. Le ministre de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière, Abderrahmane Benbouzid, avait déclaré que l'Algérie a élevé son niveau d'alerte et un dispositif global est mis en place depuis janvier dernier pour faire face à l'épidémie qui touche plusieurs pays, notamment ceux du Bassin méditerranéen.

« Des laboratoires hospitaliers algériens peuvent contribuer à répondre au Coronavirus » selon Dr Fawzi Derrar

Le responsable du Laboratoire national de la grippe et des virus respiratoires à l'Institut Pasteur d'Algérie (IPA), Dr Fawzi Derrar, a indiqué, jeudi à Alger, que certains laboratoires hospitaliers "bien équi-

pés" peuvent contribuer aux côtés de l'IPA à faire face à l'apparition du Coronavirus (Covid-19) en Algérie. Intervenant sur les ondes de la radio nationale, le Dr Derrar a affirmé que certains "laboratoires hospitaliers, bien équipés, peuvent rendre service et appuyer les laboratoires de l'IPA", expliquant que ce dernier, à l'instar des autres laboratoires de référence, "a une mission essentielle consistant à faire l'expertise". Le responsable d'IPA a mis l'accent, à cet effet, sur "l'urgence d'avoir une direction des laboratoires au niveau du ministère de la Santé qui aura pour mission de hiérarchiser et de mettre en place les cahiers des charges des laboratoires". L'objectif principal est de permettre d'"accréditer les laboratoires pour répondre aux standards qui existent à travers les normes ISO régissant ces structures", a-t-il expliqué, soulignant que l'Algérie a la chance d'avoir l'organisme nationale d'accréditation (ALGERAC) qui "fonctionne bien, mais qui a, toutefois, besoin d'une insufflation politique pour lui permettre d'accompagner les laboratoires vers cette accréditation nécessaire". Le Dr Derrar a appelé, par la même occasion, à la mise en place d'un "observatoire des maladies émergentes, devenu essentiel aujourd'hui", et dont la mission consiste à avoir une "approche intégrative des maladies infectieuses pour pouvoir faire un diagnostic total sur ce types de maladies". Il a rappelé certaines pratiques d'usage en pareille circonstance pour éviter la contamination tels que le lavage des mains plusieurs fois par jour, le port de mouchoirs et aussi tousser dans le coude, relevant, toutefois, que "le mode de transmission de ce virus est manu-porté et ne consiste pas en des transmissions respiratoires" comme beaucoup de monde le pense.

M.Hamdi

Coronavirus: Le gouvernement en alerte

Face à la propagation du coronavirus qui prend de l'ampleur à travers le monde et l'apparition du premier cas déclaré en Algérie, les autorités publiques se trouvent en alerte pour faire face à cette épidémie. Ainsi, le Premier ministre a instruit, jeudi dernier, toutes les parties concernées à l'effet de prendre les mesures nécessaires, en application des instructions du Président de la République, afin de garantir la protection sanitaire de tous les citoyens et éviter la propagation du coronavirus. Dans ce cadre, il a été procédé à la mise en œuvre d'un certain nombre de mesures, parmi lesquelles "le renforcement du contrôle sanitaire au niveau des frontières et des points d'accès maritimes et aériens, désignation des hôpitaux et des services de référence pour la prise en charge de tous les cas suspects et la prise en charge médicale de tous les cas en provenance des pays où sévit le virus". Il a été également décidé de "la mise en place d'une cellule de veille et d'écoute constituée de médecins et de spécialistes en maladies contagieuses et mise à disposition

d'un numéro vert, le 30-30, au niveau du ministère de la Santé, destiné à répondre aux questions et préoccupations des citoyens". Il s'agit aussi de la "poursuite de la fourniture de tous les produits pharmaceutiques nécessaires pour la prise en charge des cas suspects, l'augmentation du volume des stocks en produits pharmaceutiques, notamment les fournitures de prévention et de protection telles que les masques de protection, ainsi que l'incitation des producteurs locaux à augmenter leurs capacités de production afin de répondre aux besoins supplémentaires". Les instructions portent, en outre, sur "la mise en place d'une stratégie claire pour assurer la distribution et la disponibilité des moyens de protection et de prévention en cas de besoin", de même que "la mise en place d'un système de contrôle pour lutter contre toute forme de spéculation concernant ces produits, en coordination avec les services des douanes, du commerce et de la santé". Par ailleurs, le ministère de la Santé est chargé de "publier un communiqué quotidien sur l'évolution de la situation de cette épi-

démie dans notre pays", note la même source. Le gouvernement invite également les différents médias à "faire preuve de professionnalisme et de prudence dans le traitement et la diffusion de l'information en s'assurant de sa véracité auprès des instances officielles" et appelle les citoyennes et les citoyens à "respecter les règles de protection et de prévention élémentaires recommandées par les spécialistes en pareil cas". Après avoir rappelé les circonstances ayant amené la détection du cas suspect ainsi que les mesures prises pour son traitement conformément aux directives nationales et aux protocoles édictés en la matière par les instances internationales spécialisées, le ministre de la Santé a fourni des détails sur le renforcement des dispositifs de prévention, de surveillance et de veille au niveau de l'ensemble des points d'entrée du territoire national", note-t-on. Le Premier ministre est intervenu, lors de cette réunion, pour "conforter" les déclarations du ministre ainsi que celles des responsables qui se sont exprimés sur ce sujet, "saluant les efforts de

toutes les parties impliquées dans la gestion de cette situation". Le dispositif de surveillance et d'alerte mis en place au niveau national a permis de détecter deux cas répondant à la définition du cas suspect (fièvre, symptômes respiratoires et notion de voyage d'une zone de circulation du coronavirus, avait indiqué le ministère de la Santé, précisant que les deux cas suspects de nationalité italienne, âgés de 55 ans et 61 ans, présentant les deux une comorbidité, ont été pris en charge conformément aux directives nationales. Conscient du risque, le ministère de la Santé assure avoir "renforcé le dispositif de prévention autour du cas confirmé, et le dispositif de surveillance et de veille au niveau de tous les points d'entrée". Pour sa part, le directeur général de la prévention et de la promotion de la santé au ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière, Djamel Fourar, a annoncé qu'un numéro vert (3030) a été mis à la disposition des citoyens dans le cadre du plan de prévention contre le Coronavirus, décidé par le ministère. Il a indiqué que ce numéro vert permettra

aux citoyens de se renseigner sur les dispositions à prendre pour se prémunir contre ce virus. Rappelant le dispositif de surveillance et d'alerte mis en place par l'Algérie au niveau national dès l'annonce, par l'Organisation mondiale de la santé (OMS), de la propagation du Coronavirus en Chine, il a fait savoir que les pouvoirs publics s'attendaient à enregistrer des cas de Covid-19 compte tenu de la position géographique de l'Algérie au carrefour de plusieurs continents et de l'importance de ses échanges commerciaux avec différents pays, dont 30 ayant enregistré des cas. Il a ajouté, dans ce contexte, que les autorités s'employaient à identifier l'ensemble des personnes qui étaient dans le vol Milan-Rome-Alger pris par le ressortissant italien atteint du coronavirus. Plusieurs passagers ont d'ores et déjà été identifiées, dont 10 actuellement sous surveillance médicale, a-t-il précisé, relevant, cependant, que le problème aujourd'hui est de parvenir à identifier l'ensemble des personnes ayant été du voyage avec le ressortissant italien.

H.M

Concours d'accès à la formation pour l'obtention du CAPA « Les sessions de prestation de serment relèvent des prérogatives de l'UNOA » affirme Zeghmati

Le ministre de la Justice, Garde des Sceaux, Belkacem Zeghmati, a indiqué, que l'ouverture des concours d'accès à la formation pour l'obtention du Certificat d'aptitude à la profession d'avocat (CAPA) et des sessions de prestation de serment relevait exclusivement des prérogatives de l'Union nationale des Ordres des avocats (UNOA) et n'était pas du ressort du ministère de la Justice. "La profession d'avocat dans le système juridique et judiciaire algérien est une profession libérale qui gère ses propres affaires et n'entretient aucune relation organique avec le ministère de la Justice qui, dès lors, ne s'immisce pas dans sa gestion", a précisé M. Zeghmati lors d'une session plénière à l'Assemblée populaire nationale (APN) consacrée aux questions orales, ajoutant que "l'ouverture des concours d'accès à la formation pour l'obtention du Certificat d'aptitude à la profession d'avocat et des sessions de prestation de serment relevait exclusivement des prérogatives de l'Union nationale des Ordres des avocats". Il a, dans ce contexte, rappelé que 2.060 candidats avaient été admis au dernier concours d'accès à la



formation pour l'obtention du CAPA en 2015, soulignant que l'UNOA n'avait pas depuis jugé nécessaire d'ouvrir un autre concours. À une question sur la proposition d'un projet de loi pour rapprocher les détenus de leurs familles pour éviter à ces dernières de parcourir de longues distances, le ministre a précisé que la répartition des détenus à travers les établissements pénitentiaires "se fait conformément au Code de l'organisation péniten-

tière et de la réinsertion sociale des détenus promulguée en 2007". Ce texte, a-t-il ajouté, classe les établissements pénitentiaires en trois catégories: les établissements de prévention situés dans le ressort de chaque tribunal et destinés à recevoir les détenus provisoires et les condamnés définitivement à des peines privatives de liberté dont la durée est égale ou inférieure à deux (2) ans, les établissements de ré-

éducation situés dans le ressort de chaque Cour et destinés à accueillir les détenus provisoires et les condamnés définitivement à une peine privative de liberté égale ou inférieure à cinq (5) ans, et, enfin, les établissements de réadaptation destinés à recevoir les condamnés définitivement à des peines d'emprisonnement d'une durée supérieure à cinq (5) ans, les condamnés définitivement à une peine de réclusion criminelle et les condamnés à mort.

problème d'éloignement ne se pose pas pour les détenus des établissements de prévention et les établissements de rééducation mais se pose toujours pour les détenus ayant écoupé de peines définitives dépassant 5 ans d'emprisonnement, les criminels dangereux ou les condamnés à mort et à perpétuité qui sont transférés dans des établissements de réhabilitation éloignés de leurs familles pour plusieurs considérations objectives, dont le caractère dangereux du crime ou la politique pénitentiaire qui exige que ces derniers ne soient pas mis en contact avec les autres détenus non dangereux", a-t-il précisé. La réalisation d'établissements pénitentiaires situés dans le ressort de chaque cour pour accueillir ce type de détenus "n'est en vigueur dans aucun Etat" et dépasse les capacités financières disponibles. Depuis le 2 janvier, 18 établissements pénitentiaires ont été dotés d'appareils téléphoniques, une opération qui sera généralisée aux autres établissements pour permettre aux détenus de contacter leurs proches et de leur éviter le déplacement.

C. A

Formation au profit de cadres pénitenciers libyens: Le secteur de la Justice disposé à intensifier sa coopération avec la Libye



Le Directeur général de l'Administration pénitentiaire et de la réinsertion Fayçal Bourbala a réitéré, jeudi depuis l'Ecole nationale de l'administration pénitentiaire à Koléa (Tipasa), la disposition du ministère de la Justice à intensifier la coopération avec la Libye dans les différents domaines liés à la Justice. "Le ministère de la Justice est disposé à intensifier la coopération algéro-libyenne dans les différents domaines liés à la Justice et à accompagner la Libye, pays frère, dans la réforme de son système pénitentiaire", a précisé M. Bourbala lors d'une cérémonie de fin de formation pour une promotion de cadres pénitenciers libyens, organisée en coordination avec l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime (UNODC). "Partant de ce principe, nous aspirons à établir un échange permanent et à voir cette formation réussie satisfaire les attentes de l'administration pénitentiaire libyenne", a-t-il ajouté. Dans ce contexte, M. Bourbala a indiqué que "la réussite de cette expérience encourage l'Algérie à recourir à toutes les formes de coopération, notamment avec les pays voisins", réaffirmant l'attachement du ministère de la Justice à "partager son expertise en matière de modernisation des centres pénitenciers", qui, a-t-il dit, "s'inscrit dans le cadre de la bonne gouvernance". La coopération bilatérale dans ce domaine est "un model positif" à même de promouvoir "la coopération Sud-Sud" que l'Algérie avait défendu à maintes reprises, ce qui traduit, selon le même responsable, le vif intérêt qu'accordent les autorités sur le plus haut niveau au renforcement de la coopération. Le

DG de l'administration pénitentiaire a mis l'accent, dans ce sens, sur l'intérêt particulier qu'accorde l'Algérie à la protection des droits de l'Homme, un intérêt qui se traduit dans le traitement réservé aux pensionnaires des prisons qui leur garantissent leurs droits et leur réinsertion sociale. Les dix-neuf (19) directeurs d'établissements pénitentiaires libyens ont acquis, durant trois semaines de formation, des connaissances théoriques et pratiques en matière de gestion de établissements pénitenciers à travers un programme riche et varié, a fait savoir, le directeur de l'Ecole nationale de l'administration pénitentiaire de Koléa, Abdelhak Belamari. A cette occasion, les responsables libyens se sont enquis de près, une semaine durant, au niveau des établissements pénitentiaires des modalités et des exigences de la gestion de ce genre de structures, a ajouté le même responsable. Troisième du genre, cette session de formation permettra aux frères libyens de concrétiser leur programme visant la mise en place d'un système pénitentiaire moderne conformément aux normes internationales des droits des prisonniers et les règles de Nelson Mandela et les règles de Bangkok, a mis en avant M. Belamari. La cérémonie de clôture de la formation qui s'est déroulée en présence de la représentante de l'UNODC, Nord d'Afrique et Moyen-Orient, l'Ambassadeur des Pays-Bas à Alger, le chef de la Police judiciaire libyenne, ainsi que le représentant du ministère de la Justice libyen, a vu la remise de diplômes aux participants. (APS)

Cheraâ Abdellah

Constitution Feniche met l'accent sur l'importance d'activer le rôle de l'avocat à faire progresser l'inconstitutionnalité d'une loi



Le président du Conseil constitutionnel, Kamel Feniche a mis l'accent, jeudi à Sidi Bel-Abbès, sur l'importance d'activer le rôle de l'avocat à faire valoir l'inconstitutionnalité d'une loi. Lors d'une journée d'étude sur "le rôle de l'avocat à activer le mécanisme de faire progresser l'inconstitutionnalité des lois", organisé à la maison du bâtonnat de Sidi Bel-Abbès, il a insisté sur l'activation du rôle de l'avocat contenu dans l'article 188 de la Constitution, qui stipule le droit du justiciable à défendre par son avocat devant n'importe quelle juridiction la non constitutionnalité d'un verdict dans conflit. M. Feniche a affirmé que l'article 188 de la Constitution est venu soutenir les libertés et droits fondamentaux des justiciables, soulignant que l'organisation de cette journée d'étude vise à expliquer les dispositions de cet article et à situer son importance, d'autant plus que le justiciable doit savoir qu'il a le droit de l'activer par le biais d'une procédure judiciaire distincte devant n'importe quel tribunal. Le président

du barreau de Sidi Bel-Abbès, Mohamed Othmani a mis l'accent sur l'importance de ce mécanisme dans la protection des droits et des libertés du justiciable, soutenant que ce mécanisme est un contrôle dimensionnel des textes législatifs. Il a également souligné que toute atteinte aux libertés et droits prévus comme stipulé dans la Constitution, permet au justiciable, par l'intermédiaire de son avocat, d'introduire une requête indépendante du litige, civile ou pénal soit-il, pour faire valoir l'inconstitutionnalité d'une loi. Les intervenants dont des avocats et juristes ont animé, lors de cette journée d'étude initiée par le barreau de Sidi Bel-Abbès à la maison du bâtonnat sous le patronage du Conseil constitutionnel, plusieurs communications abordant, entre autres, l'adoption d'un contrôle judiciaire sur la constitutionnalité des lois, les mécanismes à faire progresser l'inconstitutionnalité des lois, l'inconstitutionnalité des lois et la décision du Conseil constitutionnel.

Collectivités Locales 282.702 parcelles de terrain destinées à la construction affectées dans le sud et les hauts plateaux

Le ministre de l'Intérieur, des collectivités locales et de l'aménagement du territoire, Kamel Beldjoud, a annoncé jeudi à Alger l'affectation de 282.702 parcelles de terrain destinées à la construction dans le sud et les hauts plateaux, pour une enveloppe budgétaire de l'ordre de 161 milliards de dinars dans le but de renforcer les démarches visant à développer ces régions. À la question d'un membre de l'APN, lors d'une séance plénière consacrée aux questions orales, présidée par Slimane Chenine, président de l'APN, M. Beldjoud a annoncé "l'affectation, à ce jour, de 282.702 parcelles de terrain destinées à la construction dans le Sud et les hauts plateaux sur un total de 362.414 parcelles disponibles". M. Beldjoud a affirmé que cette démarche s'inscrivait dans le cadre de l'application de l'instruction interministérielle n° 01 du 7 juillet 2014 reliant les ministères de l'Intérieur, des Finances et de l'Habitat, relative au développement de l'offre du foncier public dans les wilayas du sud et des hauts plateaux. "Une enveloppe financière de l'ordre de 161 milliards de dinars a été allouée dans ce sens, en sus de 98

milliards de dinars destinés à la réalisation des voiries et réseaux divers (VRD) et 63 milliards de dinars consacrés aux aides", a-t-il fait savoir. La wilaya de Djelfa est concernée par la création de 90 lotissements englobant 16.965 parcelles de terrain, a-t-il soutenu, ajoutant que la wilaya a bénéficié d'une enveloppe budgétaire d'un montant global de 5,3 milliards de dinars. Le ministre a rappelé que les régions du sud et des hauts plateaux sont définies en application du décret exécutif 06-485 du 23 décembre 2006 fixant les modalités de fonctionnement du compte d'affectation spéciale intitulé "Fonds spécial de développement des régions du sud et du décret exécutif 06-486 du 23 décembre 2006 relatif à "un Fonds spécial pour le développement économique des hauts plateaux". Concernant les aides fournies aux bénéficiaires de parcelles de terrain dans le cadre de lotissements sociaux dans les hauts plateaux, le ministre a assuré que cette préoccupation a été prise en charge conformément aux dispositions de l'article 03 du décret exécutif 10-235 du 5 octobre 2010 fixant les niveaux de l'aide frontale octroyée par l'Etat pour l'accession

à la propriété d'un logement collectif ou d'un logement rural ou d'un logement individuel réalisé sous forme groupée dans les zones définies du sud et des hauts plateaux. Les citoyens bénéficient d'aides financières au niveau de ces affectations à hauteur d'un (01) million de DA pour les wilayas du sud et de 700.000 da algérien pour les régions des hauts plateaux. S'agissant de la gestion des catastrophes naturelles, notamment les inondations, le ministre a passé en revue les démarches du secteur visant à actualiser la stratégie nationale de lutte contre ces phénomènes, insistant sur l'impératif d'une coordination entre les différentes départements ministériels concernés. Dans ce cadre, il a insisté sur l'impératif "d'œuvrer au parachèvement des plans sectoriels et à l'élaboration des stratégies locales", soulignant la nécessité de "s'adapter aux derniers développements internationaux dans ce domaine pour faire face efficacement à ces catastrophes naturelles". Il a, dans ce sens, insisté sur l'impératif d'intensifier les recherches et les études scientifiques, d'améliorer la gestion de ces dangers, et de parachever la modernisation de la base



juridique et institutionnelle relative à ce dossier qui exige la formation du facteur humain qui supervise la gestion des risques des catastrophes naturelles. Evoquant les pertes enregistrées ces deux dernières années suites aux inondations enregistrées dans plusieurs wilayas à travers le pays, le ministre a rappelé les pertes matérielles estimées à près de 53 mds de DA en 2018 contre des pertes matérielles de près de 77 mds de DA en

2019. Faire face aux catastrophes naturelles "exige des efforts supplémentaires", a-t-il dit, reconnaissant "la difficulté de la maîtrise de plusieurs aspects de ces risques, une problématique qui se pose au plan mondial. Les experts veillent au plan international à renforcer les mécanismes de gestion des risques des catastrophes naturelles", a ajouté le ministre.

Kanoun Bahdja

Rénovation des lignes ferroviaires : Objectif désenclavement et développement économique



Le ministre des Travaux publics et des Transports, Farouk Chiali, a affirmé à Alger, que le programme du secteur relatif à la rénovation des voies ferrées à travers le pays et l'introduction de systèmes modernes de communication et de signalisation a pour objectif le désenclavement des zones isolées et le raccourcissement des distances au service des citoyens et de l'économie nationale. A une question du député RND, Hassane Bounefla, lors d'une plénière jeudi à l'Assemblée nationale populaire (APN) consacrée aux questions orales, concernant la relance du projet des lignes de transport ferroviaire reliant la commune de Bouchegouf (Guelma) à la commune d'El Khroub (Constantine), le ministre a indiqué que la relance du projet (sur une distance de 110 km) s'inscrit dans le cadre de renforcement et de développement du réseau ferroviaire en exécution du plan d'orientation des voies ferrées issu du

Schéma national de l'aménagement du territoire (SDAT 2025). Les études sur ce projet vital auquel a été alloué un montant de 341 millions de DA, sont en cours de réalisation par la Société d'études techniques et ingénierie ferroviaires (SETI-RAIL), a-t-il précisé ajoutant que les travaux seront lancés dès l'achèvement des études, et ce, dans la limite des capacités financières disponibles. Répondant à une question du député Youcef Brahmi (Indépendants) relative aux projets de dédoublements de voies à Guelma et à Constantine, le ministre a déclaré que le projet du pont de Nador (wilaya de Guelma) et la RN N° 20 sont pris en charge dans le cadre de la Caisse de solidarité et de garantie des collectivités locales (CSGL) au titre de l'année 2019. Une enveloppe de 250 millions de DA a été débloquée à cet effet avec attribution des études préliminaires à un bureau d'études à Annaba. Il a rappelé, dans ce

cadre, la livraison durant 2019 du projet de la route reliant Nador au CW n° 126, qui a bénéficié d'une opération de réaménagement sur une distance de 5 km, pour un montant de 40 millions de DA. Pour ce qui est de la cadence des travaux du dédoublement de voies à Guelma et à Constantine, M. Chiali a fait savoir que ces zones, connues pour les glissements de terrain notamment la RN 16, seront renforcées pour éviter ces phénomènes, annonçant qu'il effectuera prochainement une visite à la wilaya de Guelma pour s'enquérir de ces projets. Le ministre des Travaux publics a souligné que la société publique "ALTRO" relevant du secteur, a enregistré un retard dans les travaux de réalisation de dédoublements de voies dans la wilaya de Guelma par manque des ressources financières, ajoutant qu'il tiendra une rencontre avec le directeur général de cette société pour accélérer la cadence. (APS)

Finances Raouya examine la coopération bilatérale avec les ambassadeurs d'Allemagne, de Croatie et de Singapour

Le ministre des Finances, Abderrahmane Raouya, a reçu au siège de son département ministériel, Mme Ulrike Knotz, ambassadrice de la République fédérale d'Allemagne, M. Ilija Zelalic, ambassadeur la République de Croatie et M. Mohammad Alami Musa, ambassadeur de la République de Singapour en Algérie. À cette occasion, il a été passé en revue l'état des relations économiques et financières bilatérales avec chacun de ces trois pays, ainsi que "les Ovoies et moyens susceptibles de les développer, et ce, dans un intérêt mutuel". Les discussions ont porté également sur le renforcement du cadre juri-



dique régissant les relations financières avec ces pays. M. Raouya a aussi évoqué avec ses interlocuteurs la situation économique et financière de l'Algérie, notamment les politiques et les réformes envisagées dans le cadre du Plan d'Action du Gouvernement, pour relever les défis et assurer la continuité du développement économique et social du pays.

Bourse d'Alger : Lancement prochain d'une nouvelle plateforme de trading en ligne

La Bourse d'Alger prépare le lancement prochain d'une nouvelle plateforme de trading en ligne répondant aux normes internationales. Un exposé de cette nouvelle plateforme a été présenté par le directeur général de la Bourse d'Alger, Yazid Benmouhoub, à l'occasion de la visite du ministre de la micro entreprise, des start-ups et de l'économie de la connaissance, Yacine Djeridene, ainsi que le ministre délégué chargé des start-ups, Yacine Oualid. M. Djeridene et M. Oualid qui ont été invités à ouvrir la séance de cotation, en présence des intermédiaires de bourse (IOB) ont également reçu des explications sur le déroulement

d'une séance de négociation au niveau du Oparquet par M. Benmouhoub qui était accompagné du président de la Ocommission d'organisation et de surveillance des opérations de Bourse O(COSOB), Abdelhakim Berrah. La délégation ministérielle a aussi assisté à une présentation de la Bourse d'Alger, ainsi que le processus d'introduction des sociétés, ajoute le document. La visite a été l'occasion au directeur général de la Bourse d'Alger, d'exposer les solutions possibles à mettre en œuvre pour développer le marché financier et à même d'assurer un soutien aux entrepreneurs algériens, notamment les jeunes, selon le communiqué. (

Agriculture Omari : « l'agriculture saharienne contribue à hauteur de 21,6 % dans la production agricole nationale »

Le ministre de l'Agriculture et du Développement rural, Chérif Omari a affirmé jeudi à Alger que les produits agricoles de la région saharienne avaient enregistré une nette hausse, avec une contribution dans la production agricole nationale de près de 21,6 %, soit 755 milliards de DA. "Les produits agricoles de la région saharienne ont enregistré une nette hausse à l'image des dattiers dont la superficie actuelle est de 164.000 ha avec une production de 11,2 millions de quintaux de dattes, alors que la production des légumes, occupant une superficie irriguée de près de 60.000 ha, s'élève à 35 millions de quintaux", a indiqué le ministre en réponse à la question du député Ahmed Taleb Abdellah (parti des Jeunes) lors d'une plénière à l'Assemblée populaire nationale (APN) présidée par le président de l'APN, Slimane Chenine et consacrée aux questions orales adressées à plusieurs ministres. Concernant les filières cameline et caprine, le ministre a fait état de l'introduction de mesures incitatives dans le cadre de la politique de soutien, consistant notamment en la mise à disposition des éleveurs du fourrage, y compris l'orge, et ce à travers le rapprochement des points de vente de distribution du fourrage. Entre autres mesures, le ministre a cité "la couverture sanitaire du bétail par les services vétérinaires et ce à travers le renforcement des capacités de contrôle et la création de centres vétérinaires". Le ministre a précisé que la région saharienne dispose de plusieurs établissements et différents organes spécialisés dans la recherche et le développement de l'agriculture saharienne, sans oublier la création du conseil interprofessionnel pour la filière cameline en tant qu'espace de concertation entre les différents partenaires et les concernés pour l'organisation de cette profession qui touche près de 16 wilayas. Pour ce qui est du financement, le minis-



tre a déclaré que les wilayas du sud ont bénéficié en 2018, d'une enveloppe de près de 4,6 milliards de DA et d'un montant de 4,2 milliards de DA pour le développement de l'élevage camelin et caprin. Une autre enveloppe de 400 millions de DA a été débloquée du budget de l'Etat 2020 pour soutenir les petits éleveurs et les investisseurs agricoles dans les wilayas du Sud. Le blocage est levé sur les fonds consacrés au secteur de l'agriculture et du développement rural avec un montant global de 244 millions de DA, dont 174 millions de DA destinés à la réhabilitation et à l'équipement des centres de santé animale dans les wilaya d'Adrar, Tamanrasset et Tindouf, et 70 millions de DA pour l'acquisition de véhicules. Le ministre a ajouté que son secteur œuvre en collaboration avec le ministère des Ressources en eau à l'extension de la superficie irriguée à 700 ha à l'horizon 2035 afin de renforcer l'équilibre du système de la production nationale.

L'Algérie n'a pas importé de blé dur depuis le 1er avril, grâce aux efforts des agriculteurs

Répondant à une question du dé-

puté Mostefa Bouali de Tajamoû Amel Al Djazair (TAJ) autour du développement des moyens de stockage des céréales dans la wilaya de Tiaret, M. Omari a indiqué que l'Algérie n'a pas importé le blé dur depuis le 1er avril passé, et ce grâce aux efforts des agriculteurs et aux subventions de l'Etat. La quantité cumulée lors de la campagne passée (2019-2020) a atteint plus de 27 million de quintaux, dont le blé dur avec plus de 20 million de quintaux, tandis que la quantité cumulée de l'orge, elle a atteint 3,6 million de quintaux, le blé tendre (3,3 million de quintaux), a souligné M. Omari. La filière céréalière concerne près de 600.000 exploitations agricoles s'étendant sur une surface de 3,5 million d'hectares, soit l'équivalent de 41 % des surfaces réservées à l'agriculture, a rappelé le ministre qui a ajouté, dans ce contexte, que la production céréalière a connu, lors des deux saisons dernières, un taux de production s'élevant à plus de 53%. S'agissant de la wilaya de Tiaret, le ministre a indiqué qu'il convient de rappeler que la wilaya est considérée effectivement pionnière dans le domaine des céréales avec une production atteignant en

2019 l'équivalent de 3,6 millions de quintaux, dont 1,9 million de quintaux de blé dur, 1,1 million de quintaux d'orge et 741.000 quintaux de blé tendre, ajoutant que la wilaya contribue, à hauteur de près de 6,5%, à la sécurité céréalière. Le ministre a ajouté que le secteur agricole constitue chaque année une commission de suivi des campagnes moissonnage-battage au double plan, central et local, avec pour mission la simplification des procédures prises en direction des concernés à travers la création du guichet unique pour l'agriculture, le développement rural, le Fonds d'assurance, les coopératives de céréales et de légumes secs, les coopératives agricoles et les directions de l'agriculture, en vue de permettre aux agriculteurs céréaliers d'obtenir les différents moyens agricoles, engrais, engins et matériels agricoles, ainsi que les crédits. Le ministre a souligné que les trois coopératives des légumes secs qui sont dans la région de Tiaret, Mahdia et Frenda, disposent d'une capacité de stockage globale dépassant 3 million de quintaux, néanmoins, a-t-il ajouté, si un déficit dans les capacités de stockage est constaté, il est demandé aux au-

torités locales d'assurer des dépôts supplémentaires à travers la location, relevant d'entreprises publiques ou privées. Le surplus de production au niveau de la wilaya peut être transféré vers les dépôts de coopératives des céréales et légumes secs qui relèvent de l'Office dans les wilayas limitrophes ou dans les régions du Centre ou de l'Est algériens. Il a évoqué dans ce cadre que la wilaya de Tiaret a bénéficié d'un projet de réalisation d'un silo de stockage d'une capacité de 200.000 quintaux et qui est réalisé par une société nationale, ajoutant que ce projet a accusé un grand retard, appelant à accélérer sa cadence. La wilaya de Tiaret avait bénéficié d'un projet de réalisation d'un silo d'une capacité de stockage de 200.000 quintaux dont les travaux ont été confiés à une entreprise nationale, a rappelé M. Omari, appelant à l'accélération de la cadence des travaux pour rattraper le retard accusé.

Des mesures prises pour la réhabilitation du lac de Reghaia

Répondant à une question du député, Ahmed Cherifi (MSP), concernant la réhabilitation du lac de Reghaia, le ministre de l'Agriculture a fait savoir que l'Algérie compte 2.375 zones humides dont 2.056 zones naturelles, 3.19 artificielles et 50 sites classés à l'échelle mondiale s'étendant sur près de 03 millions hectares. Dans ce contexte, le ministre a fait état de plusieurs mesures prises dans le cadre de la réhabilitation du lac et de la lutte contre les séquelles de la pollution. Après l'apparition du choléra en août 2018, une commission mixte a été installée sous l'égide du ministère de l'Intérieur et des Collectivités locales, a-t-il encore rappelé, ajoutant que ladite commission avait effectué des visites sur terrain et pris des mesures coercitives à l'encontre des industriels pollueurs dans la région.

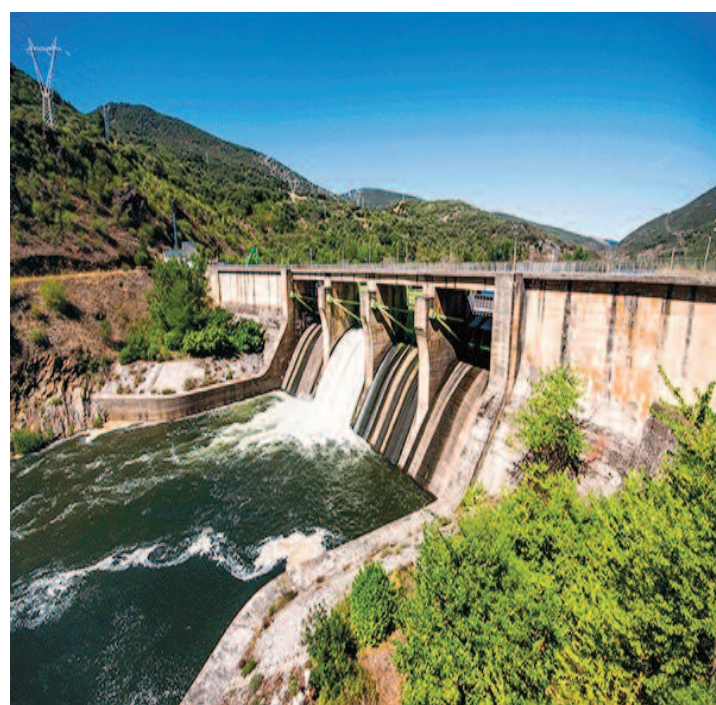
Amekhsa M

Ressources en eau: L'amélioration du service public passe par l'innovation et les nouvelles technologies

Le ministre des Ressources en eau, Arezki Berraki a mis l'accent à Alger sur la nécessité de recourir aux nouvelles technologies et à l'innovation pour améliorer le service public et accompagner les start-up activant dans le domaine des ressources en eau. Lors d'une rencontre avec le ministre de la Micro entreprise, des startups et de l'économie de la connaissance, Yassine Djeridene, M. Berraki a insisté sur l'importance de recourir à la numérisation et à l'innovation pour parvenir à des solutions à même d'améliorer et de promouvoir le service public dans son secteur. Dans ce contexte, il a rappelé les priorités du Plan d'action du Gouvernement notamment en ce qui concerne l'encouragement et l'accompagnement des start-up dans les différents domaines, les ressources en eau particulièrement, ajoutant que l'amélioration de l'alimentation en eau potable de-

meure l'un des principaux objectifs du secteur. Les startups spécialisées dans le domaine des nouvelles technologies seront sollicitées à cet effet, a annoncé M. Berraki. Cette rencontre constitue une opportunité pour la mise en place d'un cadre de coopération et de coordination entre les deux ministères, a fait savoir M. Berraki, faisant état de l'élaboration prochaine d'un "plan d'urgence" pour l'amélioration du service public, qui est devenue "une nécessité pressante". Et d'ajouter "cette démarche s'inscrit dans le cadre des engagements du Président de la République pour garantir l'approvisionnement en eau potable à tous les citoyens". Cet objectif "ne saurait se réaliser sans la conjugaison des efforts et l'utilisation des nouvelles technologies", a-t-il affirmé, annonçant qu'un plan de travail sera arrêté en coordination avec les start-up pour insuffler une nouvelle dynamique à

l'innovation en vue d'améliorer le service public. Pour sa part, le ministre de la Micro entreprise, des startups et de l'économie de la connaissance, Yassine Djeridene a exprimé la disposition de son département à œuvrer de concert avec le ministère des Ressources en eau pour contribuer à l'amélioration du service public. Nombre de micro-entreprises et start-up activent dans le domaine du développement des techniques d'irrigation, de dessalement des eaux de mer et de traitement des eaux usées dans l'objectif de permettre une meilleure exploitation des ressources en eau, a-t-il rappelé. Les jeunes algériens porteurs d'idées concrétisent leurs projets à travers la création des micro-entreprises et de start-up, a avancé M. Djeridene. Les deux ministres ont passé en revue, lors de cette rencontre, divers axes à développer, notamment les systèmes d'alarme, les dispositifs d'alerte des inonda-



tions, de contrôle de qualité des eaux, outre les solutions intelli-

gentes de gestion.

N.I

Tourisme

Blida choisie en tant que wilaya pilote pour la promotion de la destination Algérie

Le ministère du Tourisme, de l'Artisanat et du travail familial a choisi la wilaya de Blida en tant que wilaya pilote pour la promotion de la destination touristique Algérie et ce dans le cadre de la stratégie nationale du tourisme en cours de réalisation avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), a indiqué, jeudi, la directrice de la communication et de la coopération du même ministère, Moulay Asma. "Le ministère du tourisme a choisi Blida en tant que wilaya pilote pour la promotion de la destination touristique Algérie et ce dans le cadre de la stratégie nationale du tourisme dont l'élaboration est en cours depuis plusieurs années et qui sera relancée au plus tard durant avril prochain", a précisé Dr. Moulay en marge d'une rencontre de concertation ayant réuni plusieurs partenaires économiques et sociaux du secteur du tourisme avec un expert onusien



pour examiner le thème de la promotion de la destination Blida. La même responsable a indiqué que cette stratégie, en cours d'élaboration avec le PNUD et l'Organisation mondiale du tourisme (OMT), porte sur sa mise en œuvre effective, à l'issue de sa réalisation et

son adoption, à partir de la wilaya de Blida, ajoutant qu'il sera procédé à l'application des principaux axes définis dans cette stratégie pour une meilleure commercialisation de la destination touristique Algérie et la création de moyens d'attraction touristique. Ces axes

comportent la définition du produit à commercialiser et le marché adéquat ainsi que la méthode de mise en œuvre de la stratégie, outre la préservation, en même temps, du tourisme durable qui respecte l'environnement local et les traditions de la région et ce dans le cadre des

engagements internationaux de l'Algérie pour le développement durable, a fait savoir Mme Moulay. Elle a mis en avant que la promotion touristique locale contribuera à l'amélioration de l'image de l'Algérie et la commercialisation de la destination touristique de par le monde, d'autant qu'elle permet de créer une industrie touristique forte qui figure parmi les engagements du Président de la République qui a affirmé que le tourisme est parmi les secteurs importants pour donner un élan à l'économie nationale. À souligner que cette rencontre, qui a été rehaussée par la présence de plusieurs partenaires et acteurs des différents secteurs, a été marquée par la présentation d'une étude sur la commercialisation du produit touristique et l'organisation d'ateliers sur la façon de promouvoir la wilaya de Blida en tant que destination touristique future.

Arab M

Un préjudice de plus de 53 millions de DA dans 13 actes de cambriolage dans le secteur de la poste



Un préjudice de plus de 53,233 millions de DA a été causé au secteur de la poste dans la wilaya de Tizi-Ouzou dans 13 actes de cambriolage et de vol à main armée, a indiqué, jeudi le directeur local de la poste des télécommunications et des technologies numériques, Benouadhah Aissa. Ces vols qui ont touché 13 agences postales de la wilaya ont été enregistrés depuis 2015 a précisé ce même responsable qui s'exprimait devant des élus de l'Assemblée populaire de wilaya (APW) réunis en session extraordinaire depuis mercredi, pour débattre de la situation du développement local au niveau de la wilaya. Ce même responsable a observé que concernant les bureaux de poste fermés pour des raisons sécuritaire, "leur réouverture est subordonnée à l'aval des commissions de sécurité de daïras". Dans le rapport qu'il a présenté devant l'APW il a fait savoir que sur les 13 bureaux de postes fermés, 5 ont été rouverts et un sixième est en cours de réhabilitation alors que 26 autres ont été transférés de leurs localités vers d'autres sites. Une opération de dotation de 92 établissements postaux de caméras de surveillance pour un montant de 52 millions de DA est prévue vers la fin de l'année en cours, a indiqué ce même directeur qui a rappelé que 22 autres établissements disposent déjà de ce type d'équipements. La wilaya de Tizi-Ouzou compte actuellement un total de 167 postes et un bureau itinérant acquis le 3 février courant et qui est destiné aux 0localités enclavées de la wilaya. Ce bureau itinérant qui évitera notamment aux retraités et aux handicapés de se déplacer afin de retirer leurs pensions. Avec un taux de couverture de 1 bureau pour 7 940 habitants, la densité postale de Tizi-Ouzou est "satisfaisante" comparativement à la moyenne nationale qui est de 1 bureau/10 000 habitants, a ajouté M. Benouadhah. Dans le but d'améliorer les conditions d'accueil des usagers et de travail des employés des opérations de réhabilitation ont été lancées au profit de 47 bureaux de poste dont 26 ont été achevées et dont 9 établissements postaux ont été réceptionnés en 2019 pour un montant de 76,5 millions de DA, 5 sont en cours de réhabilitation pour un montant de 79 millions de DA et 16 autres en cours de lancement des procédures pour une enveloppe de 258 millions de DA. Pour 2020 cette même direction prévoit la réception, durant le premier semestre de cette année, des 5 bureaux en cours de réhabilitation à Ait Zellal (Souamaa), Taka (Ait Yahia), Timizart, Agoulmime (Ait Khelili) et 0Attouche (Makouda).

Il est aussi prévu de lancer les travaux de construction de deux bureaux de poste à Beni Zmenzer et Tamda (Oauguenoune) et d'un siège de la direction de l'Unité postale pour un montant de 270 millions de DA. La réouverture des 16 bureaux de poste qui sont en phase de procédure pour leur réhabilitation et le lancement des travaux de construction d'agences postales à Tala Athmane et Agghribs sont programmés pour fin 2020.

K.T

Tizi-Ouzou: Délocalisation du projet du poste source d'énergie électrique de Sidi-Naamane

Le projet de poste source d'énergie électrique de Sidi-Naamane, dans la commune de Draa Ben-Khedda à l'ouest de Tizi-Ouzou, sera délocalisé vers un autre terrain pour permettre sa réalisation, a indiqué jeudi Mohamed Djouadi, directeur local de la société de distribution de Sonelgaz. "Un autre choix de terrain mitoyen a été effectué dernièrement pour l'implantation de ce poste source et des études techniques sont déjà lancées pour nous fixer la faisabilité du projet", a souligné M. Djouadi lors de son intervention au 2ème jour de la session extraordinaire de l'Assemblée populaire de wilaya (APW). Inscrit en 2012, la réalisation de ce projet d'une capacité de 220/60 KW et d'un montant de 2,5 millions de DA, destiné à alimenter en énergie électrique, notamment, le flanc Nord de la wilaya et la partie Est de la wilaya de Boumerdes, a été retardé pour cause "d'un conflit autour de l'assiette



de terrain devant l'accueillir" a-t-il soutenu. Le même responsable a fait savoir que "09 autres postes sources d'une capacité inférieure, soit 60/30 KW sont, également, en réalisation au niveau de différentes localités de la wilaya", ce qui, "contribuera à diminuer la tension sur les installations existantes et permettre une meilleure distribution de l'énergie électrique". S'agissant du taux d'avancement des projets d'énergie électrique en cours, il a indiqué qu'ils sont de l'ordre de "97,22% pour ceux inscrits dans le cadre du programme quinquennal 2010-2014 et de 27% pour ceux relevant des programmes complémentaires", ajoutant que "la couverture énergétique de la wilaya est de 98,51% s'agissant de l'électricité soit un total de 375 613 abonnés.

Kahina Tassedat

25.812 motos mis en fourrière

La fourrière de Blida est pleine à craquer. 25.812 motos confisquées à leurs propriétaires par la police pour différentes raisons s'y entassent. La plupart sont sanctionnées pour non-port du casque de protection, non-respect du code de la route et conduite dangereuse. Dans le bilan de l'année 2019 établi par les services de la sûreté, il est fait mention de deux décès, de 65 accidents et de 85 personnes

blessées. Le bilan révèle que 18% des accidents de la circulation sont provoqués par les motos dont les conducteurs roulent sans documents et parfois sans assurance. Les nuisances que provoquent les motos dans la wilaya de Blida sont devenues au fil des années un vrai casse-tête pour les autorités qui peinent à maîtriser la situation. Les multiples campagnes de sensibilisation n'ont pas pu réduire le phéno-

mène qui s'accroît, notamment durant la saison estivale. Pour en venir à bout, les services de sécurité comptent durcir le dispositif de contrôle par la mise en place d'un nombre plus important de caméras de surveillance. Le système de télésurveillance permettra d'identifier à distance le motocycle qui commet une infraction ou provoque un accident de la circulation.

A.M

Des agriculteurs réclament la régularisation de leur situation

Un collectif d'agriculteurs de la wilaya de Tizi-Ouzou a organisé hier, un rassemblement devant le siège de la wilaya pour réclamer la régularisation de leur situation. Une situation qui dure depuis plus de 25 ans, précise le porte-parole du collectif, rencontré sur les lieux.

Au total 13 E.A.C et E.A.I, soit 84 exploitants et leurs familles sont concernés par ce problème, précise notre interlocuteur. Ces agriculteurs issus des localités de Tizi Ouzou, Termitine et Draa Ben Khedda ont bénéficié de terrains agricoles en 1988 dans le cadre de la loi 97/19. « On est

confronté aux ex-propriétaires qui ont restitué illégalement leur terrain », précise encore notre interlocuteur, soulignant que « ce litige dure depuis plus de 25 ans ». Une question très complexe qui entrave l'activité de ces agriculteurs. Une rencontre avec le wali est prévue les agriculteurs.

Biskra: Production de nouveaux câbles amis de l'environnement



L'entreprise nationale de fabrication de câbles de Biskra s'est lancée, dernièrement, dans la production d'une gamme de nouveaux câbles amis de l'environnement, a-t-on appris à Oran de la chargée de communication de cette entreprise publique. Ouafi Nabila a indiqué, en marge du 2e Salon international de l'investissement en immobilier, bâtiment et travaux publics "Invest export 2020", organisé à Oran, que l'entreprise a entamé dernièrement la production de nouveaux câbles de haute qualité aux normes internationales, amis de l'environnement produits localement à un taux de 100 pour cent. Elle a fait savoir qu'après 4 mois d'arrêt depuis septembre dernier pour des raisons internes, l'entreprise s'est lancée en début d'année courante dans la production d'un ensemble de nouveaux câbles à l'instar des câbles résistant aux incendies aux normes internationales utilisés dans la réalisation de plusieurs structures en vue de sécuriser, entre autres, les infrastructures sportives et les centres commerciaux. Cette entreprise lancera bientôt la réalisation de câbles amis de l'environnement utilisés en énergies renouvelables, à l'instar des câbles composés d'hallogènes et autres pour le tramway, les véhicules électriques et l'énergie solaire, a-t-elle précisé, rappelant que l'entreprise a participé à la concrétisation de nombreux projets majeurs dont ceux du Métro d'Alger de nombre d'aéroports et dans les secteurs de l'habitat et de l'industrie. La société a des conventions cadre avec plusieurs entreprises nationales à l'instar de Sonatrach, l'Entreprise nationale de navigation aérienne et autres. L'entreprise nationale de Biskra œuvre à augmenter la capacité de production de 25.000 tonnes/an représentant actuellement 40 pc de la capacité prévisionnelle située entre 70.000 à 80.000 t/an dans les prochaines années. Elle ambitionne aussi à répondre aux besoins du marché national en production de câbles pour se diriger vers l'exportation sera vers l'Afrique dans une première étape, a souligné Mme Ouafi. Le 2e salon international de l'investissement en immobilier, bâtiment et travaux publics regroupe 93 exposants du pays et de l'étranger à travers 3 salons en même temps que sont ceux de l'immobilier, du bâtiment et des travaux publics, de l'industrie et de la sous-traitance et du transport et de la logistique. Ce salon, initié par l'agence "Sunflowers com" regroupe des entreprises nationales publiques et privées spécialisées en immobilier, bâtiment, aménagement externe et interne de Tunisie, Canada, Turquie, Chine, Belgique, des institutions bancaires spécialisées en financement de l'immobilier et de l'habitat, l'agence foncière, habitat et les dispositifs d'emploi de jeunes.

Engouement du public pour "les portes ouvertes" sur la base aérienne

Un engouement visible du public a été observé jeudi pour la manifestation "portes ouvertes" sur les forces aériennes à la base "Ahmed Abideli" de Biskra relevant de la 4ème région militaire. Le commandant de l'air à la 4ème RM le général, Brahim Brahimi a indiqué au cours de la cérémonie d'ouverture au nom du commandant des forces aériennes que l'objectif de la manifestation est de renforcer les liens entre la société et son armée et de présenter au public les réalisations faites et le degré de professionnalisme des forces aériennes. Les visiteurs de la base en majorité des jeunes ont reçu des informations sur l'évolution de l'arme de l'air algérienne, les modèles d'avions et hélicoptères dont elle dispose et le matériel utilisé pour l'accomplissement de ses tâches multiples. Des documentaires ont été projetés pour présenter au public le travail des unités aériennes, les interventions militaires spéciales et humanitaires et des exhibitions d'escadres d'avions de combat. Ces portes ouvertes qui s'inscrivent dans le cadre du programme de communication du ministère de la Défense Nationale se poursuivent jusqu'au 29 février.

D.T

Constantine : L'université Emir Abdelkader se dote de deux laboratoires de recherches

L'université des sciences islamiques "Emir Abdelkader" de Constantine s'est dotée de deux (2) nouveaux laboratoires de recherches en "Economie islamique" et "Religions comparées", a-t-on appris de la responsable de communication de cet établissement d'enseignement supérieur. Ces deux acquis ont été concrétisés à la faveur de l'application de l'arrêté ministériel stipulant l'ouverture de laboratoires de recherches, relevant que les deux nouveaux laboratoires de recherches devront contribuer à proposer des alternatives aux systèmes financiers actuels et à préserver le référent religieux national", a indiqué, Asma Alliouche. Ces deux structures s'ajoutent aux six (6) laboratoires de recherches opérationnels à l'université Emir Abdelkader, spécialisés entre autres en "sciences de la théologie", "la prédication et la communication", "les Sciences islamiques", "le Coran et la Sunna" ainsi que "les sciences du langage et le Coran", a-t-on fait savoir de même source. Le nouveau laboratoire de l'économie islamique disposant des moyens technologiques modernes sera dirigé par des encadreurs qualifiés et facilitera l'élaboration de recherches académiques susceptibles de proposer des solutions pour plusieurs préoccupations financières, telles que les transactions commerciales, l'investissement, la gestion des banques islamiques, ainsi que les mécanismes d'orientation vers la finance Oislamique et son intégration dans l'économie nationale. Aussi, le laboratoire de recherche en religions comparées contribuera à diffuser une culture de coexistence fondée sur le dialogue et le rejet de l'extrémisme. À noter que l'université des sciences islamiques "Emir Abdelkader" de Constantine compte 559 doctorants et 1.725 étudiants en master.

Khenchela: Appel à exploiter les opportunités d'investissement dans le domaine de l'aquaculture

Les participants à la deuxième session de formation sur l'intégration agriculture-aquaculture, organisée, jeudi, à l'institut spécialisé de la formation professionnelle "Mohamed El Hadi" de Khenchela, ont appelé à saisir toutes les opportunités d'investissement offertes dans le domaine de l'aquaculture et de la pêche. À cette occasion, le chargé de l'investissement à la direction locale de la pêche et de la production halieutiques, Rabah Berima a, dans son allocution d'ouverture de cette session de formation de trois jours, souligné qu'outre son attractivité financière, l'exploitation des opportunités qu'offre le créneau de l'aquaculture va permettre de garantir la sécurité alimentaire, de réduire la facture des importations et de générer des emplois au profit des jeunes chômeurs de la wilaya de Khenchela. Ce responsable a profité de cet événement pour aller à la rencontre d'une dizaine d'investisseur dans le secteur de l'aquaculture et mettre en lumière les perspectives et les avantages qu'offre la wilaya de Khenchela dans ce domaine. À cet effet, il a donné en exemple le parcours de Salim Ferhati et Haroun Reghis, deux agriculteurs locaux ayant parfaitement réussi à intégrer l'aquaculture à leurs activités, recommandant aux jeunes présents de coordonner leurs efforts avec ces ceux-là afin de tirer profit leur expérience dans le domaine. Pour sa part, Nassima Abdouaoui, chef du département de la direction de la pêche et de la production halieutiques de la wilaya de Guelma, a animé un atelier d'orientation pour les propriétaires de bassins d'irriga-



tion, au cours duquel elle a souligné la nécessité d'organiser, d'accompagner et de suivre les activités piscicoles en milieu agricole afin de développer cette filière et d'en faire un secteur stratégique pour le développement de l'économie nationale. Cette première journée de cette session de formation, initiée par la chambre commune inter-wilaya de la pêche et de l'aquaculture de Guelma et les directions de la formation et de l'enseignement professionnels, des services agricoles de Khenchela, sous la supervision de l'institut technologique de la pêche et de l'aquaculture de Colo (Skikda), a permis aux participants de débattre des moyens et les facteurs de réussite de l'aquaculture. Cette session de formation se poursuivra sous forme d'ateliers d'orientation au profit des propriétaires de bassins d'irrigation dans le cadre du programme tracé par les organisateurs afin de concrétiser des investissements dans le domaine de l'aquaculture et de la pêche continentale dans la wilaya de Khenchela, en plus de séances d'information sur le programme du ministère de tutelle dans le domaine de l'intégration de l'aquaculture-agriculture.

Sétif : Corriger les déséquilibres de la balance commerciale pour parvenir à la croissance économique

Les participants aux travaux d'une journée d'étude régionale sur "les mécanismes de diversification et développement des exportations et leur impact sur la croissance économique", organisée jeudi à l'université de Sétif-1, ont souligné la nécessité de corriger les déséquilibres de la balance commerciale comme mécanisme fondamental pour parvenir à une croissance reposant sur la diversification des exportations. Dr. Leïla Guetaf de la faculté des sciences économiques de l'université organisatrice a relevé que "la balance commerciale en Algérie enregistre un déficit disparate d'une année à l'autre en dépit de l'intention exprimée de réduire la facture des importations et la dépendance à l'égard de la rente pétrolière". "La correction du déséquilibre de la balance commerciale dans l'actuelle stratégie doit se faire par l'augmentation des exportations (marchandises et services) à valeur ajoutée", a déclaré cette universitaire qui a relevé l'importance de générer "une dynamique effective" dans tous les secteurs, estimant qu'une économie à développement durable exige l'implication de tous les acteurs notamment les jeunes au travers de l'économie numérique. Dr. Imane Yousfi de la même université a fait savoir que l'encouragement de l'investissement direct et la libéralisation du commerce extérieur garantissent la liberté des flux des capitaux et le transfert technologique de sorte à faire de l'Algérie "le pays innovant qui favorise le transfert des expériences des sociétés spécialisées". Elle a préconisé à

cet effet la création de zones spécifiques dans le Sahara pour notamment valoriser les diverses ressources naturelles dont la production de dattes et l'élevage de bétail ainsi que la valorisation des ressources humaines, l'élimination de la bureaucratie et la corruption, la facilitation des procédés administratifs aux investisseurs et l'octroi d'avantages douaniers. Estimant que l'Algérie recèle d'énormes potentialités, Dr. Amine Aouis a considéré que porter de 17 % actuellement à 50 % la superficie exploitée de la surface agricole utile (SAU) transformera l'Algérie en pays exportateur. Ouverte par le ministre délégué chargé du Commerce Extérieur Aïssa Bekkai, la rencontre s'inscrit dans le cadre de la recherche des mécanismes de diversification économique pour sortir de la dépendance vis-à-vis des hydrocarbures, ont indiqué les organisateurs. Elle vise aussi à concevoir des visions stratégiques en vue de diversifier les exportations algériennes et favoriser la croissance économique, a indiqué le directeur régional du commerce à Sétif, Mostefa Laaraba. Initiée par la direction régionale du commerce de Sétif et la faculté des sciences économiques et commerciales et sciences de la gestion de l'université Sétif-1, la rencontre a donné lieu à la présentation de plusieurs communications sur notamment "l'encadrement du commerce extérieur", "le challenge de la diversification par l'agriculture" et "la contribution de l'administration douanière au soutien de la croissance économique".

Protéger les Hommes clés de son entreprise !

Le dirigeant, le regard tourné vers les préoccupations de la vie intense de l'entreprise ou vers les enjeux de l'avenir ne songe guère aux difficultés qui peuvent se présenter au moment où il s'y attend le moins et conduire son entreprise dans une impasse faute d'avoir anticipé. Dans ce monde qui ne cesse de connaître des bouleversements, il est absolument nécessaire de penser à la protection des collaborateurs et de l'entrepreneur. L'absence prolongée de l'entrepreneur, ou d'un collaborateur essentiel à l'entreprise peut engendrer de graves conséquences pour une société. Pour pallier cette éventualité, vous pouvez souscrire un contrat de garantie Homme clé auprès de votre assureur.

L'assurance Homme clé, kézako ?

La pérennité de votre entreprise peut être remise en cause si, du jour au lendemain, un maillon essentiel à son fonctionnement venait à manquer.

L'entreprise peut être assurée en cas de décès, de Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA), d'invalidité permanente totale ou partielle, d'arrêt de travail ou d'incapacité temporaire totale de travail d'un Homme clé. Ces situations peuvent avoir des conséquences catastrophiques pour le business, qu'il s'agisse d'une baisse de l'activité (chiffre d'affaires, productivité), d'une perte de savoir-faire, de dépenses supplé-

mentaires (recrutement entre autres), de difficultés de trésorerie, ou d'une crédibilité remise en cause... Dans ce cadre, l'assurance Homme clé indemnise financièrement le préjudice subi par l'entreprise, en cas de perte d'une personne essentielle pour l'entreprise et permet ainsi d'assurer la continuité de l'activité.

A qui est-elle destinée ?

L'assurance Homme clé concerne toutes les entreprises, quel que soit leur statut juridique. Cependant, pour bénéficier de la déductibilité des cotisations d'assurance, les entreprises devront être soumises à l'Impôt sur les Sociétés, aux Bénéfices Industriels et Commerciaux ou aux bénéfices agricoles. Quant à l'Homme clé lui-même, il peut s'agir de n'importe quel collaborateur, du moment que l'activité de l'entreprise repose essentiellement sur lui. Ainsi, au-delà de l'entrepreneur, l'assurance peut être souscrite pour un dirigeant, un actionnaire majoritaire, un salarié, un collaborateur cadre ou non-cadre. Ainsi, l'Homme clé d'une entreprise peut être celui qui possède un savoir-faire, une technique, une expertise, des responsabilités uniques qui font de lui un élément indispensable. Parmi les Hommes clés incontournables, on peut par exemple citer : un chef étoilé dans un restaurant, un avocat associé à l'entreprise, un commercial dont les performances dépassent toutes les attentes, un chercheur de laboratoire, un acteur pendant le tour-

nage de son film, un chirurgien spécialisé et très réputé, etc. Tout Homme clé reste assuré pour les risques qu'il court à titre professionnel comme à titre personnel. Au sein des start-ups, il peut arriver que la souscription d'une assurance de type Homme clé soit imposée par les investisseurs, dans la mesure où la pérennité de l'entreprise repose uniquement sur les compétences du ou des fondateurs.

Souscription du contrat : comment ça marche ?

Le contrat d'assurance Homme clé est mis en place à l'initiative de l'entreprise elle-même, et non de la personne concernée. Cette dernière peut choisir la durée du dit contrat, ainsi que prédéterminer le capital versé et les risques qui seront garantis. Le capital s'échelonne en général entre 30 000 et 3 millions d'euros. Plusieurs critères font varier le montant des cotisations versées par la société au titre de l'assurance Homme clé comme la profession, l'âge et le niveau de santé de la personne bénéficiaire du contrat, du capital garanti et de la nature des risques qui seront couverts.

Quels en sont les avantages ?

Certaines faillites d'entreprises sont dues à la disparition d'un Homme clé. Donc même si le sujet reste encore méconnu de la plupart des dirigeants de TPE/PME, l'assurance Homme clé possède plusieurs intérêts qu'il convient de ne pas négliger. Ce type d'assurance



permet notamment de disposer immédiatement des liquidités, de trouver un remplaçant à l'Homme clé (expert ou cadre de haut niveau par exemple), de maintenir l'image de marque de la société en conservant la confiance des partenaires, clients et investisseurs. Il est même possible pour l'entreprise de bénéficier d'un capital supplémentaire en cas de décès accidentel de l'Homme clé.

Avantages fiscaux

L'assurance Homme clé offre enfin des avantages fiscaux. Pour cela, il faut que la société remplisse plusieurs critères, à savoir : qu'elle soit désignée comme bénéficiaire des prestations ; que le risque as-

suré consiste en la perte de revenus suite à l'indisponibilité de l'Homme clé ; que l'entreprise perde le bénéfice des primes en cas de non-réalisation du risque, de la résiliation ou de l'expiration du contrat ; qu'elle ne perçoive pas de capital ou d'indemnités établis par avance et qu'elle n'ait pas la possibilité de racheter les cotisations versées. En parallèle, le profit exceptionnel généré par le versement du capital et des indemnités versées à l'entreprise en cas de décès ou arrêt de travail de la personne clé est inclus dans le bénéfice imposable de l'entreprise et peut être réparti par parts égales sur l'année de sa réalisation et sur les quatre années suivantes.

La veille concurrentielle, Stratégie indispensable pour votre entreprise

La veille concurrentielle est loin de se limiter à observer les concurrents. Elle permet d'observer les innovations qui vont bouleverser un secteur : celles-ci sont parfois liées à la distribution, à la livraison, au service après-vente et pas seulement associées au produit ou service. Cerner l'impact des innovations permet de s'adapter avant que le concurrent ne l'ait mis en exergue pour montrer sa rapidité, son efficacité et bien sûr grâce à sa réactivité vous prendre sans vergogne vos clients. Il est donc nécessaire de voir tous les paramètres et indicateurs.

La veille concurrentielle est une technique marketing, indispensable à la survie d'une entreprise. Elle permet de redéfinir les bases stratégiques de cette dernière, mais surtout d'affronter la concurrence. Dans ce cas, elle oblige une entreprise à adopter certaines techniques, et notamment à être sans cesse à l'écoute de son environnement, dynamique et novateur. En pratique, la veille concurrentielle consiste à rechercher, analyser et exploiter les informations liées à une entreprise, son secteur d'activité ainsi que ses concurrents, afin de développer sa compétitivité et sa productivité. Pour ce faire, voici quelques outils et conseils qui vous seront utiles.

La valeur ajoutée d'une veille concurrentielle

Dans le monde de l'entrepreneuriat, l'information joue un rôle capital pour le développement d'une entreprise. Si lors de la conception d'un service ou d'un produit, vous vous faites devancer par un concurrent, soyez sûr que votre entreprise aura du mal à démarrer. Cependant, en réalisant une veille concurrentielle avant de lancer quoi que ce soit, vous aurez pris conscience des forces et faiblesses de votre nouveau produit/service. Vous serez de fait dans l'obligation de trouver des solutions



par rapport à vos faiblesses. Après une veille, affinez vos stratégies et vous gagnerez en efficacité. Vous pouvez donc vous imposer, vous et votre produit/service, par rapport à vos concurrents.

Quelles sont les informations à rechercher ?

Pour que votre entreprise puisse prospérer, tenez-vous au courant des nouveautés de votre secteur. Informez-vous de vos nouveaux concurrents, des offres promotionnelles, des services ou des produits qui vont vous concurrencer. Restez attentif aux éventuelles publications d'un article ou d'un communiqué de presse qui touche de près ou de loin votre secteur. Vous devez connaître les nouveaux clients, les alliances, les rachats, les partenariats, les contrats ou encore les accords qui peuvent s'ouvrir à vous, ou auxquels vos concurrents sont confrontés.

Utiliser les sources d'information en ligne

Puisque la plupart des informations sont éditées en ligne, vous devez consulter les sites de la presse qui concerne votre activité. Intéressez-vous également à la presse

économique généraliste. La meilleure solution pour être informé à temps est de vous abonner aux différents flux RSS des médias qui vous concernent. Aussi, les alertes Google vous permettent de gagner du temps dans vos recherches d'informations. Vous n'avez qu'à configurer votre mail selon vos convenances et vous serez alerté en temps et heure voulus. Les outils 2.0 vous seront également utiles comme les communautés d'internautes et les forums. Ce sont d'excellents moyens pour déguster de précieuses informations.

Définir votre rythme de veille

Selon votre secteur d'activité et en fonction de votre objectif, trouvez votre rythme de veille concurrentielle. Pour ce faire, vous pouvez déterminer votre cadre de recherche et définir précisément les informations dont vous aurez besoin. Ensuite, vous devrez analyser les informations et, par conséquent, bien définir votre stratégie par rapport à vos concurrents. De nombreux prestataires proposent également des services en matière de veille, et toutes possèdent un site internet. N'hésitez pas à vous renseigner.

Investisseur providentiel



Un investisseur providentiel est une personne fortunée qui investit son propre argent dans une entreprise à ses premiers stades de développement, généralement une entreprise en démarrage. Les investisseurs providentiels comptent s'assurer d'une prise de participation dans les entreprises qu'ils soutiennent parce que leur capital n'est pas garanti. Ils n'ont aucun droit sur les actifs de l'entreprise. Leur participation peut prendre la forme d'actions ou d'une dette convertible. Ils prévoient généralement des stratégies de sortie claires pour mettre fin à leur participation dans l'entreprise. L'objectif d'un investisseur providentiel est d'aider les entreprises à s'établir. Leurs conditions de financement sont souvent plus favorables que celles d'autres prêteurs. Beaucoup investissent pour appuyer l'entrepreneur qui a créé l'entreprise, bien plus que cette dernière. Les investisseurs providentiels peuvent injecter de l'argent dans une entreprise une seule fois, ou investir de façon continue dans les actifs corporels de l'entreprise ou dans son fonds de roulement.

K.Amel

Qu'est-ce qu'une note de cadrage ?

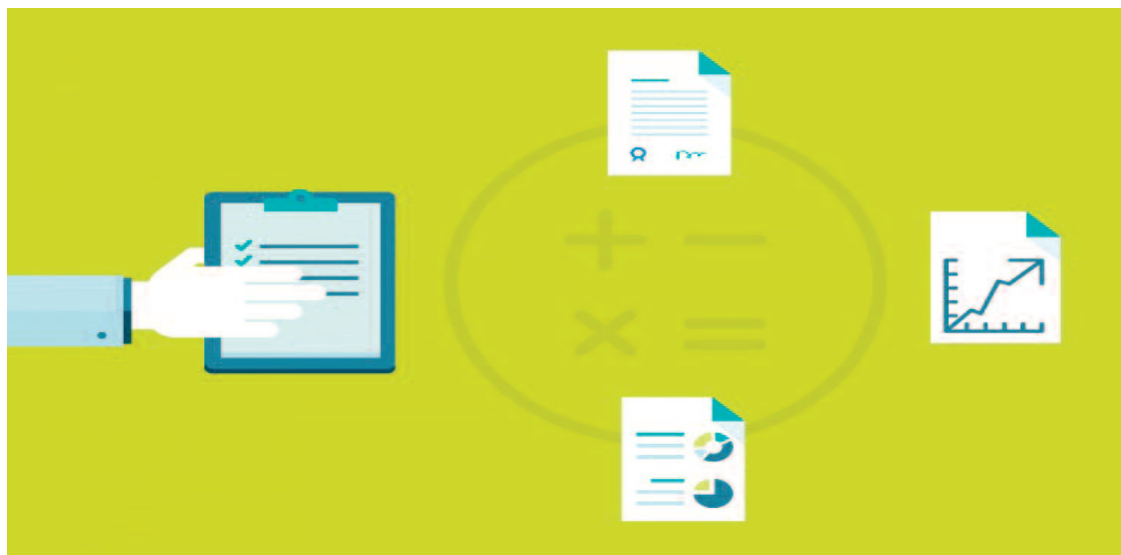
Vous participez à un projet important de votre entreprise ? Votre employeur vous a fixé de nouveaux objectifs à atteindre ? Reportez-vous à la note de cadrage. Ce document est incontournable pour tous les acteurs impliqués dans la réalisation d'un projet commun : il permet non seulement de planifier les étapes de réalisation des différents objectifs, mais également de pouvoir présenter rapidement les risques et les enjeux des démarches à entreprendre.

La note de cadrage est un document qui fixe les objectifs et le contour d'un projet. Elle est généralement rédigée par la ou les personnes chargées de mener le projet. La note de cadrage permet d'expliquer et de présenter le projet de manière synthétique, tout en abordant pourtant de nombreux détails utiles. Elle décrit le plus souvent les différents moyens et étapes de réalisation du projet ainsi que l'ensemble des aspects et contraintes à considérer.

En entreprise, un employeur peut demander à ses salariés de rédiger ou d'utiliser une note de cadrage dans de nombreuses situations, qu'il s'agisse de mener :

- des projets internes à l'entreprise ;
- des projets d'entreprise ;
- des projets à effectuer pour le compte des clients de l'entreprise. Exemples de projets pouvant nécessiter la rédaction d'une note de cadrage : projets de développement ou d'organisation, lancement d'un nouveau produit ou d'une nouvelle marque ; modification d'un processus de fabrication ; programmation d'une campagne de publicité ciblée...

-Quels sont les destinataires



d'une note de cadrage ?

Le plus souvent, la note de cadrage est rédigée afin de préparer une réunion de cadrage regroupant le commanditaire du projet et la ou les personnes chargées d'assurer sa réalisation.

La note de cadrage sert alors de base à la discussion et aide les différentes parties au projet à s'accorder pour travailler ensemble selon des règles, une organisation et des objectifs communs.

Exemple : dans le cadre d'un projet à réaliser pour le compte d'un client de l'entreprise, la note de cadrage rédigée ou revue à la suite de la réunion de cadrage permettra de fixer avec ce client les objectifs primordiaux, la ou les priorités dans les différents aspects du projet et l'affectation du budget, l'organisation souhaitée par le client, et les risques à surveiller.

La note de cadrage peut aussi être utilisée dans l'entreprise pour communiquer autour d'un projet, le faire connaître ou solliciter des avis. Le plus souvent, une note de

cadrage est diffusée afin de faire prendre connaissance aux salariés concernés d'un projet de l'entreprise.

Exemple : il est prévu au sein d'une entreprise réorganiser le service administratif et financier, une note de cadrage peut être remise aux salariés afin de leur expliquer en quoi va consister cette réorganisation et comment elle va être mise en œuvre.

Notre conseil: si vous préparez une note de cadrage en vue d'organiser une réunion de présentation du projet, essayez de trouver des idées pour proposer une présentation originale qui sera plus attrayante.

Pourquoi faire une note de cadrage ?

La note de cadrage sert à passer de l'idée ou de la discussion d'un projet à l'existence d'un cadre directeur pour celui-ci. Son objectif est aussi de permettre aux différents intervenants de s'accorder pour la réalisation du projet. De ce fait, la note de cadrage minimise le risque de problèmes ou de retards de

rendu.

- Présenter et cadrer un projet

La note de cadrage doit permettre de présenter une vision globale du projet. Elle précise les informations essentielles qu'il convient de connaître pour comprendre le projet.

Par exemple, on peut évoquer dans une note de cadrage :

- l'énoncé et le cadre du projet ;
- l'identité du client ou du commanditaire ;
- les aspects financiers : coût, rentabilité, budget alloué ;
- le calendrier, les délais ;
- les moyens à disposition, ou manquants ;
- les étapes de réalisation.

En principe, une note de cadrage ne détaille pas les points techniques, lesquels sont étudiés dans le cadre d'un cahier des charges ou de documents complémentaires. Le document de cadrage doit être accessible et compréhensible par le plus grand nombre de personnes possible, que ces dernières possèdent ou non les compétences et sa-

voirs techniques utiles à la réalisation du projet.

-Préparer la mise en œuvre du projet avec des objectifs et des engagements

Les commanditaires du projet et les salariés en charge de sa réalisation utilisent la note de cadrage pour échanger leurs idées et pour se mettre d'accord sur la façon dont sera initié et réalisé le projet. C'est à partir des indications fournies dans la note de cadrage que seront précisés certains éléments directifs (pour un projet en interne) ou contractuels (dans le cas de la commande d'un client).

Voici les éléments sur lesquels doivent s'accorder les parties à l'issue de l'étude de la note de cadrage :

- les contours exacts du projet ;
- les objectifs à atteindre, ou à viser ;
- la délimitation du travail à accomplir ;
- les différentes étapes de réalisation ;
- les règles ou contraintes à respecter ;
- la synchronisation du travail et de l'organisation des différents intervenants.

Bon à savoir : selon la nature du projet, la commande du client et l'organisation de l'entreprise, la note de cadrage n'est pas toujours utilisée de la même manière et n'a pas exactement le même rôle. Elle peut être élaborée en concertation avec le client, au fil de plusieurs rendez-vous successifs et servir à informer les autres salariés, ou bien être préparée par une ou plusieurs personnes en amont d'une réunion de cadrage pour présenter une proposition de projet aux commanditaires et initier la signature d'un contrat plus officiel.

K.Amel

Travailler à l'international 6 conseils pour faire carrière

Lorsqu'il s'agit de projet professionnel à l'international, trouver un poste n'est que la première étape : une véritable carrière se construit à travers des contacts, des initiatives en entreprise, et des efforts d'adaptation. Découvrez nos 6 conseils pour travailler à l'international et faire carrière.

Pour travailler à l'international : adaptez votre CV

Avant de penser à faire carrière à l'international, vous devez trouver un poste. Pour cela, vous allez devoir adapter votre CV aux coutumes locales. Ainsi, en anglais ou espagnol, il n'est pas rare d'aller jusqu'à deux pages même pour des profils peu expérimentés. Pensez aussi aux équivalences de diplôme.

Notre conseil: faites relire votre CV par une personne maîtrisant parfaitement la langue pour optimiser vos chances de décrocher l'emploi de vos rêves.

Travailler à l'international : maîtrise de la langue obligatoire

Si vous visez une expatriation d'un an maximum, vous pouvez vous en sortir avec le seul anglais. Si, en revanche, vous comptez vous établir pour de bon dans le

pays et grimper les échelons, la maîtrise de la langue devient indispensable, car sans cet effort, vos collègues et supérieurs douteront de votre implication et de votre motivation.

Notre conseil: avant de partir, suivez une formation ou travaillez de votre côté grâce à des applications comme Babbel ou DuoLingo, pour au moins connaître les bases.

Prenez en compte les différences culturelles pour bien travailler à l'international

Faire carrière, ce n'est pas qu'une question de compétences ou d'expérience. Le savoir-être est tout aussi important dans le travail, en particulier à l'étranger. Sachez par exemple que les retards sont inacceptables dans les entreprises allemandes ou hollandaises, qu'il est impoli de ne pas prendre sa pause-déjeuner avec ses collègues en Italie, qu'il n'est pas rare de signer des contrats au restaurant en Chine, etc.

Notre conseil: faites preuve d'humilité et adaptez-vous. Ce n'est pas en répétant en boucle que vous vous intégrerez !

Le réseau, indispensable pour faire carrière à l'international

Le réseau pro est primordial dans la vie professionnelle à l'étranger



pour trouver un emploi. Les coutumes varient selon les pays : dans certains, les réseaux sociaux sont très bien implantés, dans d'autres des verres entre collègues ou des participations à des salons et événements sont à préférer.

Faites-vous aider par des organismes locaux

Les cabinets de recrutement, ou encore les coachs carrière sur place peuvent vous accompagner à la fois dans vos recherches

d'emploi et dans la gestion de votre carrière grâce à des conseils qui paraissent évidents aux locaux mais ne le sont pas forcément pour vous.

Notre conseil: vous pouvez commencer par nouer le contact avec d'autres expatriés qui vous diront qui les a aidés à leurs débuts pour trouver un emploi.

Testez le VIE

Le Volontariat international en entreprise (VIE) consiste à effectuer

une mission à l'étranger pour une entreprise Algérienne par exemple, ou une entreprise étrangère ayant un partenariat avec une entreprise Algérienne. C'est une occasion de partir dans des conditions que vous maîtrisez, plutôt que d'être jeté directement dans le grand bain ! Si vous êtes en poste dans une entreprise Algérienne ayant des implantations ou des projets à l'étranger, n'hésitez pas à pitcher l'idée à votre employeur.

Coronavirus: Faut-il vraiment s'inquiéter?



L'expansion du nouveau coronavirus à travers le monde inquiète la communauté internationale. En Chine, où les contaminations diminuent, le virus a tué plus de 2700 personnes, selon les autorités chinoises. Mais la maladie continue de se propager dans le monde. Selon l'OMS, la menace d'une pandémie est réelle. L'Organisation mondiale de la santé tire la sonnette d'alarme. L'OMS

appelle à une grande solidarité internationale alors que le nouveau coronavirus ne cesse de s'étendre à travers le monde, qui, selon un expert de l'OMS, "n'est tout simplement pas prêt à y faire face". L'épidémie apparue en décembre dans le centre de la Chine a déjà atteint un pic dans ce pays, où elle a contaminé quelque 78 000 personnes dont plus de 2 700 sont mortes, ont indiqué mercredi 26 fé-

vrier les autorités chinoises. La maladie touche de plus en plus de pays et concerne désormais, Chine mise à part, plus d'une trentaine d'États, où elle a fait plus de 40 morts et 2 500 contaminations. Le monde n'est "tout simplement pas prêt" à y faire face, a averti Bruce Aylward, l'expert qui dirige la mission conjointe OMS/Chine, de retour de Pékin. "Vous devez être prêt à gérer cela à une plus grande échelle, et

cela doit être fait rapidement", a-t-il ajouté, saluant en revanche le travail d'endiguement de la maladie réalisé par Pékin. Les autorités sanitaires américaines ont d'ailleurs dit mardi dernier s'attendre à une propagation de l'épidémie aux États-Unis, encourageant les écoles, les entreprises et les gouvernements locaux à envisager des mesures de précaution comme l'annulation d'événements publics. L'adminis-

tration Trump prévoit de consacrer 2,5 milliards de dollars (2,3 milliards d'euros) à la lutte contre la maladie. Les autorités américaines craignent également que l'épidémie ne menace la chaîne d'approvisionnement en médicaments des États-Unis, car une grande partie des ingrédients utilisés dans la confection des médicaments est fabriquée en Chine, d'où le virus est parti.

En Europe, l'Italie est le pays le plus touché par ce virus avec plus de 300 personnes contaminées. Dix personnes y ont succombé, toutes des personnes âgées et atteintes précédemment de pathologies graves. Plusieurs médias ont annoncé une onzième victime, une femme de 76 ans en Vénétie. Trois nouvelles régions italiennes, la Toscane (centre), la Sicile (sud) et la Ligurie (nord-ouest) ont recensé des contaminations, a annoncé la Protection civile. Tous les pays voisins de l'Italie "se sont engagés à garder ouvertes leurs frontières car les fermer serait une erreur et disproportionnée", lors d'une réunion ministérielle à Rome entre Italie, France, Suisse, Autriche, Croatie, à laquelle étaient également présentes l'Allemagne et l'Union européenne. Ils ont aussi décidé d'"évaluer au cas par cas" l'éventuelle annulation d'événements majeurs, selon un communiqué commun.

L'Autriche a annoncé deux premiers cas de coronavirus dans la région du

Europe

Tyrol, frontalière de l'Italie. Un hôtel de la ville touristique d'Innsbruck, capitale de cette région du cœur des Alpes, a été mis en quarantaine. Une réceptionniste italienne contaminée par le virus y travaillait. La Suisse a également annoncé un premier cas dans une région proche de l'Italie, tandis qu'en Croatie, un jeune homme revenu récemment d'Italie a été contaminé, premier cas connu dans les Balkans.

Deux nouveaux cas ont été confirmés en France, dont l'un rentrait d'Italie, selon le ministère français de la Santé, précisant que leur état de santé n'inspirait aucune inquiétude. Quatorze cas ont au total été détectés en France, un est mort et onze sont considérés

comme guéris.

Aux Canaries, plusieurs centaines de touristes sont confinés dans un hôtel de l'île espagnole de Tenerife où a séjourné un Italien qui pourrait être porteur du coronavirus.

Le directeur général de l'OMS, Tedros Adhanom Ghebreyesus, avait averti lundi que le monde restait menacé de "pandémie", à savoir une épidémie d'ampleur internationale. L'agence de l'ONU s'inquiète particulièrement des risques pour les pays pauvres, mal équipés pour dépister et combattre le nouveau virus. La Chine, berceau du virus, est prête à offrir assistance et matériel médical aux pays africains face à l'épidémie de coronavirus, a déclaré le président Xi Jinping. Sur le continent africain justement, après l'Égypte, une deuxième infection a été officiellement enregistrée en Algérie, sur un Italien arrivé dans ce pays le 17 février.

Les cas de contamination au plus bas



En Chine, cependant les contaminations diminuent. Mercredi matin, le pays a enregistré 52 nouveaux décès en 24 heures, le chiffre le plus bas depuis près de trois semaines (ils y en avait eu 71 la veille), outre 406 nouvelles contaminations. D'après l'OMS, l'épidémie a connu un "pic" puis un "plateau" entre le 23 janvier et le 2 février, soit juste après la mise en quarantaine de la ville de Wuhan (11 millions d'habitants), berceau de l'épidémie. En dehors de cette région, toujours en quarantaine, la vie semblait reprendre un cours un peu plus normal, notamment à Pékin où la circulation automobile s'intensifiait légèrement. Apple a rouvert plusieurs de ses magasins fermés depuis près d'un mois. Mais les universités ne rouvriront pas tant que l'épidémie n'aura pas été maîtrisée, a averti le ministère de l'Éducation. Le Japon voisin a annoncé le décès d'un quatrième passager issu du paquebot Diamond Princess où près de 700 personnes ont été contaminées.

L'Iran touché au sommet de l'État

En Iran, la mission d'une équipe d'experts de l'OMS a été retardée, mais reste prévue. Téhéran a annoncé mardi trois nouveaux décès, portant son bilan à 15 morts, le plus lourd en dehors de la Chine. Le vice-ministre de la Santé en personne, Iraj Harirchi, a été testé positif au coronavirus. Dans un contexte de vives tensions entre Washington et Téhéran, le secrétaire d'État américain Mike Pompeo a

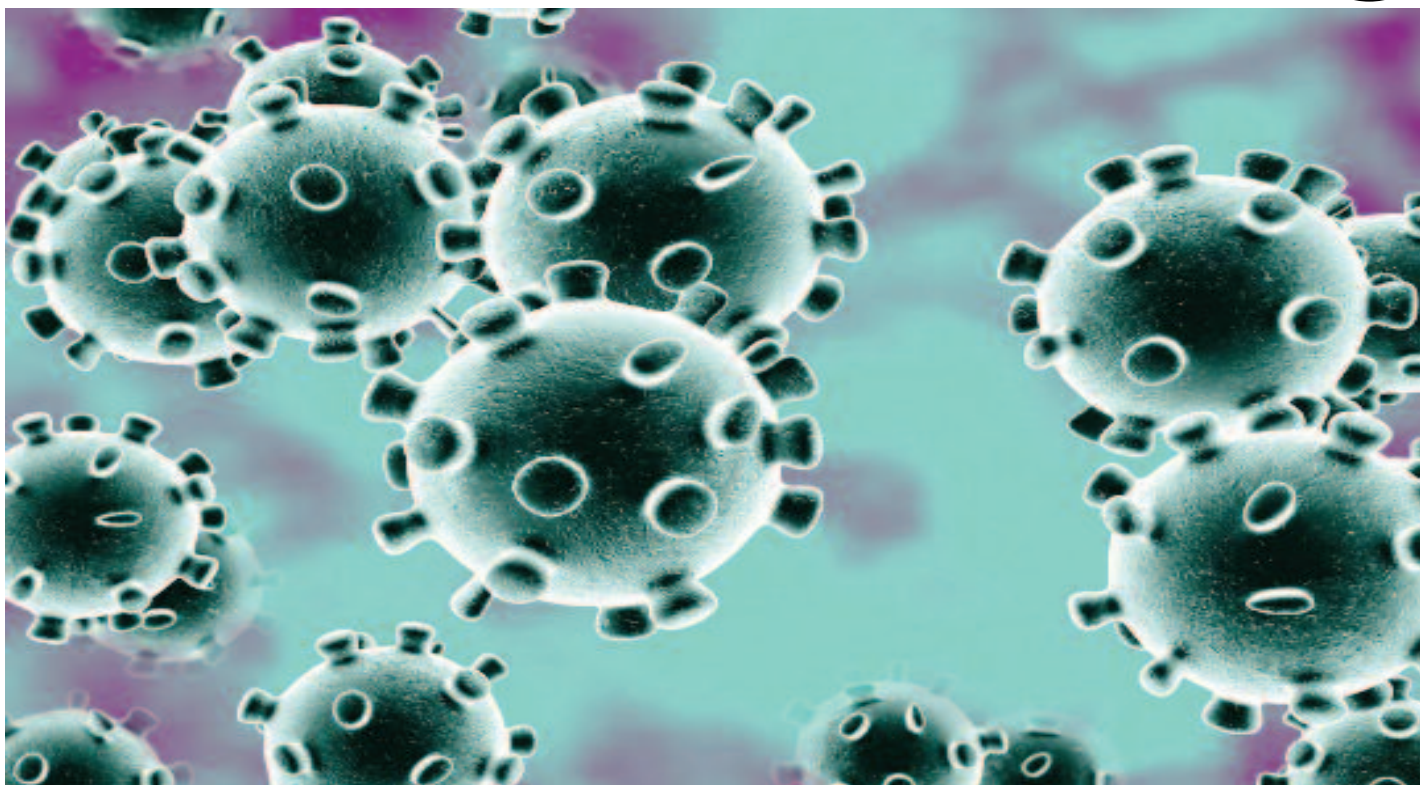
exigé de l'Iran qu'il dise "la vérité". Les Émirats arabes unis ont suspendu mardi tous les vols en provenance et à destination de l'Iran, une décision qui concerne au premier chef l'aéroport de Dubaï, le plus grand du monde pour les passagers étrangers.

Plusieurs pays de la région ont annoncé des cas de contamination chez des personnes de retour d'Iran. En Corée du Sud, la situation est "très

grave", s'est alarmé le président Moon Jae-in, alors que le nombre de contaminations a encore bondi pour atteindre près d'un millier de cas. Le pays, qui a enregistré 11 morts selon le bilan annoncé mercredi matin, est ainsi le premier foyer mondial de contamination après son voisin chinois. Le bilan d'infections en Corée du Sud s'élève à 1 146 personnes touchées, après l'ajout de 169 nouveaux cas mercredi matin.

Coronavirus

Les coronavirus (du latin, « virus à couronne »), ou CoV, sont des virus à ARN monocaténaire de sens positif (groupe IV de la classification Baltimore) correspondant à la sous-famille des Orthocoronaviridae de la taxonomie de l'ICTV. Ce sont des virus enveloppés, constitués d'une enveloppe virale entourant une nucléocapside à symétrie hélicoïdale. La taille du génome de ces virus varie d'environ 26 à 32 kilobases, valeurs parmi les plus élevées des virus à ARN. Le terme coronavirus provient de l'apparence des virions au microscope électronique, caractérisée par une frange de grandes protubérances entourant l'enveloppe avec l'apparence d'une couronne, par analogie avec la couronne solaire. Tous ces virus ont en commun des protéines désignées par une lettre indiquant leur localisation : S (protubérances), E (enveloppe), M (membrane) et N (nucléocapside). Certains d'entre eux, notamment ceux du sous-groupe A du genre Betacoronavirus, ont une protéine HE (hémagglutinine estérase (en)) caractéristique. Le coronavirus du SRAS présente en outre sur la protéine S un site de liaison spécifique à l'enzyme de conversion de l'angiotensine 22 qui lui sert de point d'entrée dans la cellule hôte.



Replication

1. Grâce à leur protéine S, les coronavirus se lient aux molécules cellulaires de surface telles que les métalloprotéinases. Les virus dotés en plus de la protéine HE (hémagglutinine-estérase) dans leur enveloppe peuvent aussi se lier à l'acide N-acétylneuraminique qui sert de corécepteur (lui-même initiateur de l'entrée d'un pathogène dans une cellule hôte).
2. Jusqu'à présent, il n'est pas clair si les virus entrent dans la cellule hôte par la fusion des membranes virales et cellulaires ou par l'internalisation à récepteur.
3. Puisque les coronavirus sont munis d'un seul génome ARN à brin positif, ils sont capables de produire leurs protéines et de nouveaux génomes sur place dans le cytoplasme. D'abord les virus assemblent leur ARN polymérase qui ne reconnaît et produit que l'ARN viral. Cet enzyme assemble le brin négatif, se servant du brin positif comme modèle.
4. Par la suite, ce brin négatif sert lui-même de modèle pour transcrire de petits ARN sous-génomiques qui sont utilisés pour fabriquer toutes les autres protéines. Par ailleurs, ce brin négatif joue un rôle dans la réplication de nouveaux génomes ARN à brin positif.
5. La protéine N aide à lier l'ARN génomique alors que la protéine M s'intègre à la membrane du réticulum endoplasmique à l'instar des protéines HE et S. Après liaison, les nucléocapsides (la coque) assemblées dotés d'ARN hélicoïdale bourgeonnent à l'intérieur du réticulum endoplasmique et seront recouvertes de sa membrane.
6. Cette progéniture virale est enfin portée par des vésicules golgiennes vers la membrane cellulaire pour être enfin externalisée (par exocytose) hors de la cellule.

Maladies

Sept types de coronavirus peuvent infecter l'humain.

Coronavirus humains infectant l'humain

Les coronavirus humains infectant l'humain sont : 229E, NL63, OC43, et HKU1. Les deux premiers appartiennent au groupe alpha et les autres au groupe bêta (voir ci-dessous). Ces quatre types de virus ont été retrouvés dans près de 10 % des enfants hospitalisés en pédiatrie pour infection respiratoire (Normandie-2006) sans que l'on puisse formellement les

mettre en cause.

Coronavirus animal infectant secondairement l'humain

Le coronavirus infecte essentiellement les voies digestives et respiratoires supérieures chez les mammifères et les oiseaux. On a identifié trois souches de coronavirus capables d'atteindre l'humain, dont le plus connu est le SARS-CoV, à l'origine du syndrome respiratoire aigu sévère (SRAS).

*SRAS

Le syndrome respiratoire aigu sévère (SRAS, en anglais SARS pour severe acute respiratory syndrome) a une pathogénèse unique puisqu'il entraîne des infections aux voies respiratoires inférieures et supérieures en plus de la possibilité d'une gastro-entérite. On attribue un pourcentage non négligeable de rhumes banals aux coronavirus chez les humains adultes, surtout en hiver ou au début du printemps. Une personne ayant des problèmes de santé aura plus de mal à guérir qu'une personne en bonne santé.

*MERS

Le syndrome respiratoire du Moyen-Orient (MERS, pour l'anglais Middle East respiratory syndrome) est provoqué par le coronavirus MERS-CoV (dont le nom provisoire était NCoV, pour Novel coronavirus), une souche découverte en septembre 2012 chez un homme originaire du Qatar qui avait récemment voyagé en Arabie saoudite. Le premier cas connu était un Saoudien qui est mort au début de 2012. Le 30 octobre 2013, les autorités du sultanat d'Oman ont fait état du premier cas dans ce pays du Golfe du coronavirus MERS, qui à cette date, avait déjà fait 52 morts dans l'Arabie saoudite voisine. Le 14 avril 2016, un bilan de l'OMS recense 1 714 cas notifiés depuis 2012, dont au moins 618 mortels. 80 % des cas sont localisés en Arabie saoudite. Deux cas ont également été détectés en France en 2013, dont l'un finalement morte.

*Pneumonie de Wuhan

Une nouvelle forme de syndrome respiratoire, analogue au SRAS, est apparue à Wuhan (province du Hubei, Chine) début décembre 2019. La pneumonie de Wuhan est due à un nouveau coronavirus, dont six génomes ont été communiqués à la communauté scientifique internationale. En janvier 2020, le virus a été nommé 2019-nCoV. La maladie est

apparue chez des clients du marché aux poissons de Wuhan (où l'on vend aussi des oiseaux, des serpents et des lapins). Elle est d'origine animale et se transmet entre êtres humains. Au 26 janvier 2020, 56 décès ont été recensés sur 2 000 personnes infectées.

Transmission et contagiosité

L'OMS ne dispose pas d'assez d'information pour parvenir à des conclusions sur le mode et la source de transmission du coronavirus, mais estimerait d'après l'analyse des cas d'Arabie saoudite que la transmission nécessite un contact proche et prolongé avec une personne déjà malade. L'un des réservoirs pourrait être le chameau. Selon les CDC américains et une étude publiée le 21 août 2013 dans Emerging Infectious Diseases, les chauve-souris pourraient aussi avoir joué un rôle dans l'épidémie d'Arabie saoudite, cependant « toutes les chauve-souris ne sont pas porteuses du virus. Les chercheurs ont pu remarquer que la chauve-souris dont le coronavirus est similaire à celui de l'humain était détectée près de l'endroit où le premier cas est arrivé chez l'humain ».

Traitement

Le coronavirus est de nature virale, cela enlève toute efficacité aux traitements antibiotiques ou bactériophagiques qui sont, eux, destinés aux infections bactériennes. Dans le cas du SARS-CoV divers traitements ont été utilisés pour tenter d'enrayer l'épidémie. Les plus fréquents ont été : la ribavirine, un analogue de nucléotides ; des anti-inflammatoires stéroïdiens ; et, après identification formelle du pathogène et des criblages de sensibilité, l'interféron-alpha et des inhibiteurs de protéases. L'efficacité de ces traitements est cependant sujette à caution. Aucun n'a fait l'objet d'une étude clinique adéquate : l'analyse des études disponibles a montré qu'une grande partie d'entre elles ne permet pas de conclure car elles ont été réalisées sur de petits nombres de sujets ou bien sans protocole ou dose fixe ; de plus, certaines d'entre elles indiquent même que ces traitements pourraient avoir nui à l'éradication du virus. Pour ce qui est des vaccins, l'éradication rapide de l'épidémie n'a pas laissé place à beaucoup d'essais cliniques. Un vaccin de virus inactivé, de même que d'autres, fondés sur les protéines S et N, sont à l'étude depuis plusieurs années.

Un numéro vert mis

à la disposition des Algériens

Le numéro vert "3030" mis en place par le ministère de la Santé dans le cadre du plan de prévention contre le Coronavirus (Covid-19) enregistre un flux d'appels, la ligne ayant reçu en une matinée plus de 150 sollicitations de citoyens voulant surtout s'informer sur la conduite à tenir et les mesures d'hygiène édictées en pareille circonstance, selon la cellule ad-hoc du ministère. Ces appels émanant de citoyens de toutes les wilayas auxquels répondent des médecins spécialistes portent surtout sur la situation épidémiologique en Algérie, les formalités de voyage et les mesures d'hygiène à suivre après la survenue d'un premier cas confirmé de Coronavirus en Algérie, a indiqué le Dr Mohand Sid, médecin épidémiologique. Pour le Dr Karima Lamalli, il s'agit surtout d'un effort pédagogique à consentir auprès des appelants pour leur rappeler des pratiques d'usage, tels que les symptômes de la pathologie, son évolution et ses complications jugées graves. "On insiste surtout sur les mesures d'hygiène, le lavage régulier des mains et l'utilisation de mouchoirs jetables en cas de toux ou d'éternuement, avant de les jeter dans des poubelles cernées", a-t-elle fait savoir, conseillant qu'en absence de mouchoirs, il est recommandé aux personnes présentant une grippe de tousser dans le creux du coude pour éviter toute transmission d'un virus. Pour renforcer l'effort de communiquer "bien" et "utile", le ministère de la Santé compte, mettre en place, en collaboration avec Algérie Télécom, un Call center doté de 30 lignes et encadré par 20 médecins spécialistes. En plus du numéro vert, fonctionnel chaque jour de 8 H à 21 heures, le ministère de la Santé compte diffuser un Communiqué de presse chaque jour à 18 heures pour tenir informée l'opinion publique sur tout ce qui concerne cette maladie et son évolution. Le Directeur général de la prévention et de la promotion de la santé au ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière, Djamel Fourar, avait annoncé, lors d'une conférence de presse qu'une ligne gratuite accessible d'une ligne fixe ou à partir d'opérateurs de la téléphonie mobile, a été ouverte pour permettra aux citoyens de se renseigner sur les dispositions à prendre pour se prémunir contre ce virus. Lors d'une réunion du Gouvernement, le Premier ministre, Abde-

laziz Djerad, avait appelé, de son côté, à une communication "sereine, réfléchie et responsable", "s'éloignant de toute forme 'alarmisme", au sujet du nouveau Coronavirus.

L'Algérie est prête à faire face

L'Algérie est prête à faire face au nouveau coronavirus (Covid-19) par le dispositif global de prévention mis en place, même si des efforts restent à faire au cas d'apparition d'épidémie dans le pays, a indiqué à Alger, le Professeur Mohammed Belhocine, consultant international de Santé publique. "L'Algérie est prête (pour faire face au nouveau coronavirus,ndlr) car il est possible de gérer quelques cas, mais il y a encore des efforts à faire si ça devient une épidémie beaucoup plus importante", a déclaré le Pr. Belhocine à la presse en marge d'une conférence-débat sur le thème "La santé publique et développement en Algérie" qu'il a animée à l'Institut national d'études de stratégie globale (INESG). Pour cet expert et ancien représentant de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) dans différents pays d'Afrique, "il faudrait une organisation et une gestion qui dépassera les fonctionnements habituels et routiniers du service de santé, et l'implication des autres secteurs, pour répondre à une urgence sanitaire". Il a expliqué que l'apparition d'une épidémie a des "implications sur la vie des familles, sur les rassemblements de populations et même sur la sécurité et l'économie", ce qui nécessitera, a-t-il souligné, "une coordination à un niveau supra ministériel car il s'agira là de la responsabilité de beaucoup d'autres secteurs et pas seulement celle du ministère de la Santé". Par ailleurs, le Pr Belhocine a estimé lors de la conférence que "l'Algérie a fait des progrès colossaux et remarquables, depuis l'indépendance, en matière de développement humain". A ce propos, il a indiqué, à titre d'exemple, que "l'Algérie a investi dans l'éducation, dans les soins et dans l'amélioration des conditions sociales des personnes", citant notamment la politique du logement qui est, a-t-il dit "très généreuse et fait sortir les gens de la privation et de la misère, même s'il y a encore du chemin à faire". Il a cité, dans le même contexte, le domaine de l'éducation, en précisant que "la scolarisation en Algérie est presque à 100%".

K.AMEL

2e édition du Salon national dans les métiers de la culture Promouvoir l'investissement dans la culture pour sortir l'économie nationale de la culture de consommation

Le Secrétaire d'Etat chargé de la production culturelle, Salim Dada, a mis en avant, jeudi à Boumerdes, "l'importance" de l'investissement public et privé dans le domaine culturel en tant que levier permettant à l'économie nationale de sortir de la culture de consommation à celle de la contribution. "L'investissement dans le



domaine culturel est indéniablement important en tant que source de revenus mais aussi en tant que levier permettant à l'économie nationale de sortir de la culture de consommation à celle de la contribution dans le cadre d'une stratégie économique efficace", a déclaré à la presse M. Dada en marge de l'inauguration de la 2e édition du Salon national de l'investissement dans les métiers de la culture à la Maison de la culture "Rachid Mimouni" à Boumerdes. A cette occasion, M. Dada a appelé les jeunes désirant passer du statut d'artistes à entrepreneurs ou investisseurs dans le domaine de la culture à développer un plan de travail et à acquérir les compétences nécessaires en économie, commerce, droit et transactions afin d'assurer la réussite et la viabilité de l'investissement. Le Salon national de l'investissement dans les métiers de la culture, inauguré par le Secrétaire d'Etat chargé de la production culturelle, a connu une forte affluence de jeunes universitaires intéressés. Les domaines d'investissement proposés, notamment l'industrie cinématographique, le théâtre et les arts comme les marionnettes, l'organisation des spectacles et autres prestations culturelles ont suscité l'intérêt et la curiosité de beaucoup de jeunes. Les agences de l'emploi, les différents dispositifs de soutien de l'emploi de jeunes et les banques étaient au rendez-vous pour permettre aux étudiants et passionnés des arts de se renseigner sur les mécanismes de financement. Organisé par la direction de la culture en coordination avec la direction de l'emploi de la wilaya de Boumerdes, ce Salon a vu la participation d'une quarantaine d'exposants et entreprises activant dans les domaines de la culture, venus de 10 wilayas du pays.

Benadel M

Atelier international sur l'entrepreneuriat culturel en Algérie en juin

Le Secrétaire d'Etat chargé de la production culturelle Salim Dada a annoncé, depuis Boumerdes, l'organisation, en juin prochain à Alger, d'un atelier international sur l'entrepreneuriat culturel, en présence d'acteurs et d'opérateurs de différents domaines. Dans une déclaration à la presse en marge d'une visite de travail à la wilaya, le Secrétaire d'Etat a indiqué que cet atelier international, dont la préparation se fait d'arrache-pied, sera suivi de l'organisation, en novembre, du 1er Salon national de l'entrepreneuriat culturel, en présence de tous les acteurs et opérateurs du domaine. L'appellation "entrepreneuriat culturel" a été retenue comme thème des deux rencontres, précise M. Dada qui explique que "l'entrepreneuriat culturel est un acte positif, de recherche et de prospection" qui repose sur "l'étude de la réalité et des moyens disponibles", et par conséquent, l'éventualité ou la tentative de "faire la différence qui générera à son promoteur gain et bénéfice". L'organisation des deux rencontres est intervenue, selon M. Dada, après avoir constaté "l'absence" d'éléments de planification, de commercialisation, de promotion et de formation chez les entrepreneurs ou les promoteurs de projets, ce qui constitue une entrave à tout projet d'investissement dans le domaine qui requiert la compétence professionnelle, culturelle et artistique, a-t-il soutenu.

Oran

La première édition « 50 ans de la chanson Raï » début août prochain à Oran

La première édition "50 ans de la chanson Raï" aura lieu début août prochain à Oran, a annoncé jeudi soir le président du comité d'organisation de cet événement. Nasreddine Touil a indiqué, lors d'un point de presse organisé à la galerie d'arts plastiques "Hadaret El Aïn" (Civ oeil), en présence d'artistes, de représentants de la société civile et d'hommes de culture de la ville d'Oran, qu'à l'initiative de l'association "Art et culture et protection du patrimoine musical oranais en partenariat avec l'association pour la promotion des cultures méditerranéennes de Marseille (France) et le concours de plusieurs associations, cette édition des "50 ans de la chanson Raï", placée sous le signe de la Méditerranée "Au cœur d'Oran", sera ouverte aux musiques du monde en prévision des Jeux méditerranéens 2021. "Notre but est de promouvoir la musique Raï sur la scène internationale et plus particulièrement au niveau de l'espace méditerranéen à la faveur de cet événement sportif qui sera un véritable pont de fraternité entre les peuples", a souligné le même interlocuteur, qui précisera que la ville d'Oran accueillera, à l'occasion de ce rendez-vous culturel, un programme varié et riche avec des ensembles folkloriques, des artistes, des artisans, des associations, des spécialistes de la gastronomie, des agents de voyage, issus de tous les pays du bassin méditerranéen. Au programme, figurent en bonne place une vingtaine de concerts, des expositions, des parades folkloriques, des animations culturelles dans les places publiques, des spectacles de rue, outre les portes ouvertes sur les sites et monuments historiques que recèlent la ville, des séances de dégustations des plats traditionnels, le tout dans une ambiance aux couleurs méditerranéennes, promettent ses promoteurs. "Notre objectif est d'inscrire cet événement dans la durée", a déclaré, pour sa part, le président de l'association "Arts, culture et protection du patrimoine musical" d'Oran, Khaled Brahmi Bakhti, qui a mis en exergue les atouts dont dispose la ville d'Oran, sa musique, son folklore, sa richesse artisanale et le potentiel touristique dont elle recèle, estimant nécessaire de faire découvrir tout ce trésor aux hôtes. La présidente l'Association française "Méditerranée Algérie coopération Internationale", Kheira Naman s'est félicité du soutien des gens de la ville d'Oran et des sponsors pour la réussite de cet événement pour la réappropriation de la chanson raï et de son riche patrimoine, notamment sur le plan culturel et touristique, soulignant "c'est la chanson raï qui a renforcé mon lien avec ma ville qui a toujours rayonné sur le plan culturel et je veux contribuer pour apporter un plus et la faire connaître à travers le monde".

Lahouari K

Parution

« Il était une fois la Saga Kahla », fresque historique sur le Doyen des clubs oranais



Après son précédent ouvrage "La saga du football algérien", paru en 2010 et en complément des deux tomes portant sur le football oranais (Saga Bahia 1 et Saga Bahia 2), Lahcène Belahoucine s'est lancé dans l'écriture de l'histoire des clubs oranais. Son premier ouvrage dans ce registre le consacre au Doyen des clubs oranais, en l'occurrence l'USMO, avec son livre "Il était une fois la Saga Kahla des Unionistes" (1926-2020). Une fresque historique sur le Doyen des clubs oranais marquant son 94e anniversaire qui sera célébré dimanche. Cette œuvre gigantesque a nécessité "des années de recherches et de recoupement rigoureux garantissant l'authenticité des événements ayant jalonné les longs parcours de ce club avant tout de fibre nationaliste", explique l'auteur des nouvelles "Saga", avant d'ajouter : "Expropriés sur leur propre terre et exploités sans état d'âme par le colonialisme français, les Algériens, grâce à ce football ayant racine à Oran en cette fin du 19e siècle, ont pu s'exprimer et retrouver une grande partie de leur dignité". L'ouvrage en question se voudrait une manière pour réhabiliter cette formation "tombée dans l'oubli", a estimé l'auteur de l'ouvrage qui a adopté la même démarche appliquée dans les précédents ouvrages, soutenant "qu'on rappellera que c'est le club Noir et Blanc, né à Tahtaha en plein cœur d'Oran, qui a été le premier à combattre, par le football et la pen-

sée, les méfaits du colonialisme». Il voudrait aussi, selon ses dires, par ce travail englobant les clubs d'Oran, "libérer l'histoire sportive de la capitale de l'Ouest, placée sous séquestre, on ne sait trop pourquoi", s'est-il interrogé. Cette fresque footballistique, "dédiée aux anciens fêrus pour leur rappeler les inoubliables moments de joie et d'allégresse procurés par ces célèbres joutes de cette épopée de naguère, ainsi qu'aux jeunes pour la mémoire historique pour que nul n'oublie", a été traitée en deux parties couvrant deux périodes distinctes, à savoir la période coloniale et la période post-indépendance. La présentation de cet ouvrage est prévue pour samedi au niveau du siège de l'APC d'Oran à partir de 14h00. L'auteur de ces "Sagas" va exposer, à l'occasion, une centaine de posters des équipes et figures marquantes des clubs oranais. C'est l'USMO qui ouvrira évidemment le bal. "Ce droit d'aînesse lui vaut d'être le premier club à être présenté au public. Les jeunes sauront désormais qu'il y avait de courageux pionniers, animés d'une foi inébranlable, utilisant intelligemment le football comme arme dissuasive contre la +hogra+ coloniale", indique Lahcène Belahoucine, promettant qu'après l'USMO, il se lancera dans l'écriture des "Saga" des autres clubs oranais, également révolutionnaires, ayant contribué à l'éveil nationaliste.

K.L

Bouira :

Tindouf et Ain Defla partagent le premier prix des Journées nationales du court métrage

Les deux réalisateurs, Ghazouli El Hadi venu de la wilaya de Tindouf, et Kada Abdellah (Ain Defla), ont remporté jeudi le premier prix de la 2ème édition des Journées nationales du court métrage organisées depuis lundi à la maison de la Culture Ali Zaâmour de la ville de Bouira, a-t-on appris auprès des organisateurs. "Le réalisateur Ghazouli El Hadi de Tindouf et son collègue d'Ain Defla, Kada Abdellah, ont partagé le 1er prix de ces Journées nationales du court métrage pour leurs films respectifs (Arabi Rabia) et (Kayen wella makanch)", a précisé la directrice de la maison de la Culture Ali Zaâmour, Mme Saliha Chirbi. Le prix a été remis aux lauréats sous forme d'un chèque d'une valeur financière de 100 000 dinars, et ce lors d'une cérémonie tenue dans la grande salle des spectacles de la maison de la Culture en présence des autorités locales et d'un public nombreux. "Il s'agit d'un prix symbolique afin d'encourager ces réalisateurs amateurs à développer et

se promouvoir dans leurs travaux", a souligné Mme Chirbi. Le jury a accordé la deuxième place au jeune réalisateur Boukaf Mohamed Tahar Chawki d'Annaba. Les organisateurs lui ont remis un prix également sous forme d'un chèque de 50 000 dinars. Quant au troisième prix, il a été décerné au jeune Ferhat Okba de Batna pour son film portant le titre "Athar", un court métrage de 11 minutes. La deuxième édition des Journées nationales du court métrage s'est clôturée jeudi à Bouira. Une vingtaine de réalisateurs amateurs venus de plusieurs wilayas du pays avaient pris part à cette manifestation culturelle. "L'objectif de cet événement est de promouvoir le cinéma en général et le film court métrage amateur. Nous avons beaucoup de jeunes talents, mais ils n'ont pas l'occasion pour s'exprimer et présenter leurs travaux", a indiqué Mme Chirbi. Une série d'expositions dédiées aux portraits et figures emblématiques du cinéma algériens, a été organisée à cette occasion.

Qatar Stars League :
La domination algérienne au classement
des buteurs se poursuit

C'est la saison des Algériens dans le championnat qatari. En effet, quatre joueurs algériens se trouvent toujours en tête du classement des buteurs cette saison, dont Yacine Brahimi avec 11 réalisations. Jeudi, Brahimi a inscrit un nouveau but suite à un pénalty. Avec cette onzième réalisation en seize rencontres, le natif de Paris rejoint le Qatari Akram Afif sur le podium du classement des buteurs. Bounedjah, meilleur « scoreur » de la saison dernière avec un nouveau record de 39 buts, caracole toujours donc en tête du classement des buteurs avec 12 réalisations, mais voit ainsi son titre honorifique de la saison passée sérieusement menacé. Cette menace devient de plus en plus légitime quand on sait que le joueur de 27 ans a perdu depuis quelque temps de son sens de but. D'ailleurs, dans le camp de la sélection algérienne l'on commence à nourrir de sérieuses appréhensions à cause de cette inefficacité, et ce à quelques semaines de la double confrontation contre le Zimbabwe dans le cadre des 3ème et 4ème journées des éliminatoires de la CAN-2021. Et quand on sait aussi que deux autres algériens sont concernés par la course au trophée du meilleur goleador du championnat de Qatar, les fans de Bounedjah ont tout à fait raison de croiser les doigts. En effet, Sofiane Hanni et Mohamed Benyettou arrivent derrière Brahimi et Akram Affif avec 10 buts chacun. Voilà qui laisse prédire un finish des plus sensationnels. Et dans tout cela, c'est le football algérien qui est en train de marquer de son empreinte le championnat qatari, pourtant garni de vedettes européennes et sud-américaines.



Bessa N

Tournoi UEFA Assit U16:
victoire de la sélection algérienne face
à la Lituanie (1-0)

La sélection nationale de football des U16 a battu son homologue de Lituanie, sur le score d'un but à zéro, (mi-temps 0-0), jeudi pour le compte du tournoi UEFA ASSIST des U16 (UEFA Development Tournament Under 16), qui se poursuit à Tirana en Albanie. Les coéquipiers du gardien Laroussi, aligné pour la première fois depuis le début du tournoi à la place de Benmengouche, ont dominé la première période, sans autant réussi à concrétiser leur ascendant. Il fallait attendre la seconde mi-temps pour assister à l'unique but de la partie, par l'intermédiaire de Mohamed Rafik Omar à la (66'). Lors de la première rencontre, la sélection algérienne avait été battue par la Géorgie sur le score d'un but à zéro. Grâce à la victoire face à la Lituanie, l'équipe algérienne prend la seconde place avec trois points, derrière la Géorgie (5 points) et qui s'était imposée aux tirs au but (4-3) face à l'Albanie, après que les deux équipes aient terminé le temps réglementaire du match sur le score d'un but partout. Il est à rappeler qu'en cas d'égalité dans le match, le règlement de la compétition prévoit de donner un point aux deux équipes, et un autre supplémentaire à la sélection vainqueur. Les sélections d'Albanie et de Lituanie partagent la 3e position avec le même nombre de point (2 points). Dimanche 1er mars, l'Algérie disputera son dernier match face à l'Albanie, au National team Center.



Brentford :
Benrahma, un Gunner en devenir?

Auteur de très belles performances avec Brentford cette saison, Said Benrahma est un joueur convoité. Auteur de 10 buts et 6 passes décisives avec son club pensionnaire de la 2ème division anglaise, l'international algérien intéresse notamment le club emblématique d'Arsenal. Dans le viseur de plusieurs clubs de Premier League dont Leicester City dernièrement, l'ailier algérien fait l'objet d'une attention particulière des Gunners. On indique que le profil de l'ancien joueur de l'OGC plait à Mikel Arteta. L'ex-adjoint de Guardiola à Manchester City, aujourd'hui entraîneur en chef d'Arsenal, aurait donc donné son accord à ses responsables pour tenter de recruter Said Benrahma. Le milieu offensif est considéré, par de nombreux observateurs, comme le meilleur joueur de la Championship. Par conséquent, l'éventualité de le voir évoluer dans le palier footballistique suprême au Royaume-Uni reste très plausible. D'ailleurs, lors du mercato hivernal, Aston Villa comptait le faire venir pour essayer de redresser la barre. Mais les dirigeants des « Bees » étant toujours dans le coup pour l'accession n'auraient certainement pas lâché un joueur qui a un impact direct sur les bons résultats du club.

Cardiff City pour se relancer

Toutefois, d'ici la prochaine période de transferts prévus en été, le Dz risque fortement de bouger. Surtout si son team, 5e après 35 journées, ne réussit pas la montée. Justement, pour ce qui est du parcours en championnat, Benrahma et ses camarades ont 11 rencontres restantes à gérer pour finir, au minimum, dans les 6 premiers au classement. Le Champion et son dauphin monteront directement dans l'ascenseur alors que les 4 concurrents qui sont derrière disputeront les play-offs. Brentford est à 9 points de Leeds, second. Il sera délicat de refaire se retard. L'objectif sera de se maintenir entre le 3e et 6e rang au pire des cas. Demain samedi (16h), une explication chez Cardiff City (11e, 50 points) au Pays de Galles) est au programme du 36e round. Après 4 matchs sans victoire (3 nus et 1 défaite), les « Abeilles » devront mettre fin à cette mauvaise série au risque d'être éjecter du « Top 6 ». Le Fennec, qui n'a plus marqué depuis le 11 février dernier contre Leeds, est appelé à retrouver son efficacité. Sans ses grosses prestations, son sigle est à la peine. Le réveil est impératif.

Ligue 1 (20 journée)
Le CRB à l'épreuve de la JSK

Le championnat de la Ligue 1 se poursuit tant bien que mal avec au programme, ce samedi, la 20e journée, soit les 2/3 du parcours. Une journée marquée par le choc entre le leader, le CRB, et l'un de ses poursuivants, la JSK. Le stade du 20-Août affichera sans doute complet à l'occasion de ce classique du championnat au grand enjeu. Le Chabab est dans l'obligation de réagir après sa défaite de la semaine passée à Biskra. Il y a urgence, car le menace des autres prétendants se fait sentir. La marge de manœuvre des poulains de Franck Dumas est de plus en plus étroite. Ils auront besoin du soutien de leur bouillonnant public pour venir à bout des Canaris dont le parcours en dents de scie ne les empêche pas de rêver d'un exploit. Pour rappel, le match aller disputé à Tizi-Ouzou, n'a pas pu aller à son terme. L'arbitre a du mettre fin aux débats suite à l'envahissement du terrain par les supporters locaux, alors que le CRB menait 3 à 0. Ce qui a valu à la JSK une lourde sanction. C'est un mauvais souvenir que les Kabyles voudront effacer. D'autant qu'une victoire, ce soir, les rapprocherait davantage du fauteuil de leader. Un fauteuil convoité également par le MCA dont le succès face au voisin usmiste et éternel rival, l'a complètement requinqué. Cette fois, les Vert et Rouge accueillent une formation du MCO capable du meilleur comme du pire. Les Hamraoua restent néanmoins sur quatre matches sans défaite en championnat. Ils vendront chèrement leur peau, surtout qu'ils ne désespèrent d'occuper une place d'honneur à la fin de la saison. C'est en tout cas l'ambition de Cherif El Ouezani et de ses poulains. Les Oranais ont déjà tenu en échec le leader chez lui. Le Mouloudia est averti. Autre formation qui a le vent en poupe, actuellement, l'ESS bien partie pour prolonger sa belle série à domicile

face à une équipe du NAHD en déperdition. Après avoir perdu ses meilleurs éléments durant le mercato d'hiver, le Nasria a enregistré cette semaine le départ de son coach Aït Djoudi. Ce n'est pas un hasard, donc, si les Sang et Or occupent la peu reluisante place de lanterne rouge. On les voit mal tenir tête à des Sétifiens euphoriques et résolument portés vers l'attaque. Ils restent à l'affût en championnat et sont bien placés pour disputer le titre. Le CSC pour sa part, accueille un autre mal-classé, le NC Magra en l'occurrence. L'occasion pour les Clubistes d'empocher trois précieux points en regardant vers le haut du tableau. Ce n'est pas le cas de l'USMA dont la crise des résultats l'a reléguée dans le ventre mou du classement. Son déplacement à Béchar s'annonce des plus compliqué, surtout que l'équipe se retrouve sans coach, suite à la démission de Dziri Billel. Les dirigeants ont tenté de le remplacer au pied levé par Abdelkrim Bira qui avait donné son accord, avant de se rétracter suite à la pression des supporters usmistes qui ne voulaient pas de lui. Il y a une véritable fracture entre les responsables actuels et les fans du club et dont les répercussions influent négativement sur le rendement des joueurs. On craint le pire pour les coéquipiers de Zouari face à la JSS, même s'ils sont capables de réagir positivement face à l'adversité. Les deux derniers matches au menu concernent des équipes du bas du classement, notamment celui qui mettra aux prises l'ASAM au CABBA. Gare au perdant à l'issue de cette empoignade cruciale pur l'avenir des deux protagonistes. Biskra, de son côté jouera gros du côté de Bel-Abbès. C'est dire l'importance de ces joutes pour la suite. Des rencontres indécises à tous les niveaux. Ce qui donne du suspense et de l'intérêt à cette journée. Tant mieux ! Ali Nezlioui

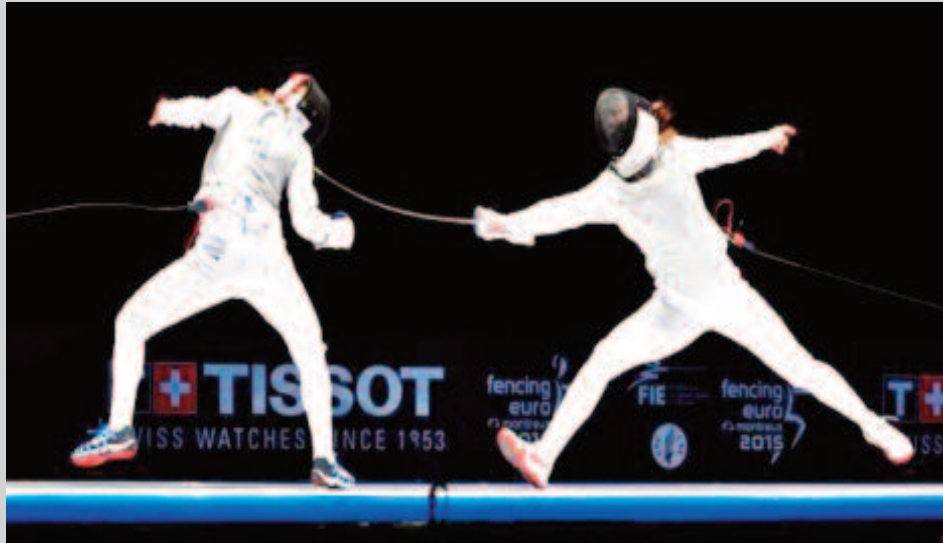
Contacts
Dziri sollicité par quatre clubs
mais reste "indécis"

L'entraîneur Dziri Billel, fraîchement démissionnaire de la barre technique de l'USM Alger, a indiqué vendredi avoir été sollicité par quatre clubs, dont deux de la Ligue 1, mais se dit "indécis" à l'idée de reprendre une autre équipe. "J'ai été contacté par quatre clubs, dont deux de l'élite, mais à vrai dire, je n'ai rien encore décidé. Il y'a une possibilité que je m'engage avec une autre formation, comme il est probable de rester sans club jusqu'à la fin de l'exercice. Pour le moment, je suis en train de me reposer avant de trancher", a indiqué l'ancien capitaine de l'USMA sur les ondes de la radio nationale. Dziri Billel, arrivé sur le banc de l'USMA en juillet 2019, a résilié son contrat à l'amiable, à l'issue de la défaite concédée dans le derby face au MC Alger (0-1), lundi au stade olympique du 5-juillet. Le club algérois n'a pris qu'un seul point en quatre rencontres, depuis le début de la phase retour. "J'ai tiré le maximum du groupe, mais il fallait bien se retirer,

car j'ai senti que je ne pouvais pas encore donner plus. Je préfère laisser ma place à un autre entraîneur pour apporter un plus. J'ai pris les commandes dans des conditions assez difficiles, les joueurs sont à féliciter car il se sont donnés à 200%", a-t-il ajouté, estimant que "le départ durant l'intersaison de plusieurs cadors a sérieusement déstabilisé l'équipe qui est en phase de reconstruction». Pour le remplacer, la direction du club a annoncé mercredi soir avoir trouvé "un accord officiel" avec Abdelkrim Bira, avant que ce dernier ne renonce jeudi à l'idée de diriger le club phare de Soustara pour "des raisons personnelles". L'USM Alger, éliminée en 16es de finale de la Coupe d'Algérie en Odéplacement face à l'ASM Oran (1-0), occupe la 9e place au classement de 0Ligue 1 en compagnie du Paradou AC avec 25 points chacun, à la veille de la 20e journée. Les "rouge et noir" effectueront samedi un déplacement périlleux à Béchar pour affronter la JS Saoura.

Programme	US Biskra	17h00	17h45
AS Aïn M'lila -	ES Sétif - NA Hus-		JS Saoura - USM
CABB Arreridj	sein-Dey	17h00	Alger
15h00 huis clos	CS Constantine -		18h00
CR Belouizdad - JS	NC Magra	17h00	Jouée jeudi 27 fé-
Kabylie	MC Alger - MC		vrier :
USM Bel-Abbès -	Oran		ASO Chlef - Para-
			dou AC
			0-1

Championnats d'Afrique d'escrime (cadets-juniors - 2e J): Les Algériens décrochent 4 nouvelles médailles, dont 1 en or



Les escrimeurs algériens ont remporté jeudi quatre nouvelles médailles (1 or, 3 bronze), lors de la 4e journée des Championnats d'Afrique (cadets-juniors) qui se disputent jusqu'au 29 février à Cape Coast (Ghana). La médaille d'or algérienne a été décrochée par Zahra Kahli au sabre féminin juniors, en s'imposant en finale devant la Tunisienne Nadia Benazizi (15-06). Les médailles de bronze sont revenues à Yousra Zeboudj (sabre, juniors), Adem Dani et Albert Fregil (fleuret, juniors). Avec ces quatre nouvelles médailles, la moisson algérienne s'élève désormais à 10 médailles (3 or, 2 argent, 5 bronze). La 5e journée de compétition, prévue vendredi, sera également consacrée aux épreuves juniors. L'Algérie prend part à cette compétition avec 11 athlètes avec l'ambition de remporter le "maximum de titres", avait indiqué le président par intérim de la Fédération algérienne, El Hossine Ameziane.

Tournoi pré-olympique de lutte (préparation) : Stage en commun des Algériens à Budapest

La sélection algérienne de lutte seniors (messieurs et dames) a entamé jeudi à Budapest (Hongrie) un stage en commun avec son homologue hongroise, en vue du tournoi "Afrique-Océanie", prévu du 13 au 15 mars à El Jadida (Maroc), qualificatif aux Jeux olympiques 2020 de Tokyo, a-t-on appris de la Fédération algérienne des luttes associées (FALA). La sélection algérienne est conduite par le staff technique national, composé des entraîneurs Bendjedaa Maâzouz (gréco-romaine), Benrahmoun Mohamed (lutte féminine) et Aoune Fayçal (lutte libre). Ce stage qui se poursuivra jusqu'au 9 mars enregistre la présence de 18 athlètes dont Sid Azara Bachir (87 Kg), Adem Boudjemline (97 kg), Ishak Gaiou (67 Kg), Laouni Abdenour (60 Kg) et Haloui Hamza (130 kg) chez les messieurs et Amel Hammiche (62 kg), Lamia Chemlal (57 kg) et Ib-tisssem Doudou (50 kg) chez les dames. "Ce stage en commun donnera l'occasion aux athlètes algériens de se mesurer à leurs homologues hongrois, en vue du tournoi Afrique-Océanie prévu à El Jadida au Maroc. Nous avons convoqué les cadres de la sélection algérienne qui se sont distingués lors des championnats d'Afrique d'Alger. C'est la dernière ligne droite avant ce tournoi qualificatif aux JO-2020", a déclaré Haoues Idriss, directeur technique national (DTN). Les sélections algériennes de différentes catégories poursuivent le programme de préparation établi par la direction technique nationale en prévision des prochaines échéances sportives inscrites au titre de cette nouvelle saison.



Tournoi international ITF juniors Mehdi-Bouras: Les Algériens Ali-Moussa et Abibsi éliminés au second tour

Les tennismen algériens Aymen Ali-Moussa et Mohamed Ali Abibsi, seuls joueurs algériens présents au second tour du tournoi international ITF juniors Mehdi-Bouras qui se déroule au Tennis club d'Hydra (Alger), ont été éliminés après leurs défaites respectivement face aux Français Mehdi Sadaoui, et le Marocain Walid Ahouda. Ali Moussa et Abibsi ont perdu sur le même score 6-2, 6-2, respectivement, face aux têtes de série N.1 (64e mondial) et N.5 (478e). Les trois autres Algériens engagés dans ce rendez-vous international ont été éliminés dès les premiers tours. Il s'agit de Matis Amier, Mohamed Said Ounis et Bouchra Rehab Mebarki. Les tableaux finaux de ce rendez-vous se déroulent en présence de 64 joueurs (32 garçons et 32 filles) issus de 29 pays. Les finales du double sont programmées pour le vendredi en après-midi, alors que celles du simple, auront lieu, samedi à partir de 10h00. Amine Mohatat, juge arbitre international algérien (white badge), dirige les tableaux simple et double, tandis que Salah Bouzidani est le directeur du tournoi, dédié à la mémoire de Mehdi Bouras, ancien joueur de l'équipe nationale juniors décédé en 2013 à l'âge de 24 ans. Il s'agit du second tournoi international des juniors organisé à Alger pour le compte de la saison sportive 2020, après celui clôturé samedi au Tennis club de Bachdjerrah.

MJS Sports: Sidali Khaldi : « le blocage de certains projets entre dans le cadre des procédures de rationalisation des dépenses publiques »



Le ministre de la Jeunesse et des Sports, Sidali Khaldi a affirmé, jeudi à Alger, que le blocage de certains projets dans son secteur, tel que les travaux de réalisation du stade de Sétif, entrant dans le cadre des procédures prises par les autorités visant la rationalisation des dépenses publiques, mais ce blocage "est momentané". "Je tiens à vous informer que ce genre de projets bloqués comme le nouveau stade de Sétif, entre dans le cadre des procédures prises par les autorités visant la rationalisation des dépenses publiques et ce selon le critère de priorité et la nécessité impérieuse. La priorité dans l'affectation des ressources publiques est accordée aux projets dont le taux de réalisation des travaux est avancé", a précisé le ministre lors d'une plénière à l'Assemblée populaire nationale consacrée aux questions orales. Tous les efforts seront déployés pour lever le blocage sur le projet du stade de Sétif qui demeure "temporairement reporté", a fait savoir le ministre. "Sur ce, nous vous exprimons notre entière disposition à faire de notre mieux pour lever le blocage sur ce projet qui reste toujours inscrit mais temporairement reporté. Ce blocage est conjoncturel et nous œuvrons à le lever à l'avenir", a-t-il dit. Evoquant le dossier de révision de la politique des sports en Algérie, le ministre a indiqué que la promotion des sports s'inscrit dans le cadre des priorités du Plan d'action du Gouvernement, à travers un système intégré commençant par la promotion du sport scolaire et universitaire où évoluent les talents sportifs jusqu'au sport d'élite et de haut niveau, basé principalement sur un tissu de structures de qualité". "A cet effet, le sport bénéficiera d'une série de mesures visant principalement à élargir la base consistant en le sport scolaire et universitaire, à valoriser le sport d'élite et à promouvoir le sport des personnes aux besoins spécifiques, le sport féminin et le sport pour tous", a-t-il ajouté. "La promotion d'une politique claire pour découvrir et former les jeunes talents sportifs est au centre du plan d'action du secteur notamment à travers la consolidation des structures spécialisées tels que les lycées sportifs, les académies, les centres de préparation des athlètes d'élite et les écoles nationales. La moralisation et la gouvernance du sport constitue un objectif initial tant en termes de rationalisation des dépenses publiques que de la lutte contre les mauvaises pratiques", a-t-il souligné. Pour ce faire, des mesures seront prises, à savoir "la révision le dispositif de contractualisation avec les fédérations sportives sur la base de contrats de performance définissant des objectifs précis que nous œuvrons à réaliser, en sus de la diversification des sources de financement du sport, notamment à travers la création d'un compte de collecte des revenus du sponsoring auprès du Fonds natio-

nal de promotion Odes initiatives de la jeunesse et des pratiques sportives", a ajouté le ministre. Il s'agit aussi de moraliser l'acte de gestion par la prise de mesures garantissant le contrôle, la transparence, la reddition de compte, ainsi que la prévention et la lutte contre la violence au niveau des enceintes sportives dans le cadre de l'application du plan d'action de la commission nationale créée à cet effet, a-t-il dit. Les actions de la commission ont été renforcées à la faveur de l'adoption de deux décrets exécutifs, le premier relatif au fichier national des personnes interdites d'accès aux infrastructures sportives, et le second concernant les modalités d'organisation des manifestations sportives et leur sécurisation. M. Khaldi a insisté en outre sur le soutien du sport scolaire et universitaire, car constituant un réservoir de talents en vue de concourir à la promotion de l'élite nationale dans toutes les disciplines sportives à la faveur de la prise de certaines mesures, en l'occurrence la réorganisation et le renforcement des fédérations sportives, scolaire et universitaire, la relance des jeux nationaux scolaires et universitaires, la promotion du sport scolaire au sein des établissements éducatifs notamment pour le cycle primaire. À une autre question sur la prise en charge des zones d'ombre, M. Khaldi a affirmé qu'elle comptait "parmi les priorités du Président de la République", ajoutant que ce point "a été au centre des travaux de la récente rencontre walis-gouvernement. "Le secteur accorde un grand intérêt aux infrastructures sportives dans ces régions", a-t-il poursuivi. A une troisième et dernière question sur le retard accusé dans la réalisation de certains projets sportifs à Souk Ahras, le ministre a fait savoir que la wilaya a bénéficié d'un programme d'investissement important" et "la direction de la jeunesse et des sports "a formulé des propositions dans le cadre d'un programme consacré au développement socio-économique des zones frontalières, couvrant 5 communes frontalières", ajoutant "on s'engage à lever le gel sur les projets inscrits provisoirement reportés". A une question de la presse nationale sur la démission du président du Comité olympique et sportif algérien (COA), Mustapha Berraf, le premier responsable du secteur a affirmé que "la Palestine est une ligne rouge" et "la nouvelle République est fondée sur le renouveau et l'alternance". Les déclarations du ministre de la Jeunesse et des sports interviennent suite à une vidéo diffusée par certains médias via les réseaux sociaux montrant Mustapha Berraf, saluer l'hymne national d'Israël lors d'un tournoi de judo à Paris, en France. Mustapha Berraf avait annoncé, mercredi, sa décision définitive de quitter le COA, moins de 24 heures du rejet de sa démission "verbale" par les membres du bureau exécutif du comité.

Bilel C

Pourquoi les poux touchent principalement les enfants ?

Tout le monde peut avoir des poux, mais les enfants de 3 à 11 ans sont particulièrement touchés, avec un pic autour de 8-9 ans. Jusqu'à 20 % des enfants scolarisés sont ainsi atteints par les poux chaque année. Mais pourquoi ces parasites apprécient-ils autant la tête de nos enfants ? Les enfants de 3 à 11 ans sont les plus touchés par les poux. Les adolescents, les adultes et moins de 2 ans sont plus rarement concernés, mais tout le monde peut en attraper. D'ailleurs, il est fréquent que toute la famille finisse par se gratter la tête lorsqu'un enfant ramène des poux de l'école. Si les poux se propagent essentiellement chez les enfants, c'est avant tout en raison de leur mode de transmission favorisé par le milieu scolaire et non en raison d'une attirance particulière ou d'un manque d'hygiène.

Transmission des poux

Contrairement aux tiques et aux moustiques, les poux ne sautent

pas et ne volent pas. Adaptés au cuir chevelu humain, ils ne sont pas non plus véhiculés par les animaux domestiques (ces derniers sont aussi atteints par des poux, mais d'une espèce différente). En revanche, ils possèdent des pattes terminées par des griffes qui lui permettent de s'accrocher solidement aux cheveux. Ils rampent aussi très vite et peuvent donc facilement se fixer sur tous les objets en contact avec les cheveux : brosses, peignes, bonnets, écharpes, barrettes, voire écouteurs audio. C'est pourquoi les enfants, qui fréquentent des lieux très propices à ces échanges (cour d'école, cantine, activités scolaires, parcs de loisirs...) sont plus touchés que les adultes. Les poux, même s'ils ne nagent pas, s'attrapent aussi fréquemment à la piscine via les serviettes de bain.

Poux : un manque d'hygiène ?

Contrairement aux idées reçues, la pédiculose (contamination par les



poux) n'est pas due à un manque d'hygiène. Le pou s'installe aussi bien sur des cheveux propres que négligés, et les lentes, solidement fixées au cuir chevelu par une sécrétion collante, résistent aux shampoings classiques. De même, le pou ne montre aucune préfé-

rence pour un type de cheveu (cheveux secs ou gras, courts ou longs, crépus ou raides...). Inutile donc de rajouter un traumatisme en coupant les cheveux de votre enfant. En revanche, le pou a besoin de chaleur ; il ne survit pas plus de 48 heures hors du cuir chevelu et ne résiste

que quelques heures en dessous de 30 °C.

Comment détecter les poux ?

Votre enfant n'arrête pas de se gratter la tête, notamment derrière les oreilles ou au niveau de la nuque ? Il faut peut-être suspecter la présence de poux. Le pou adulte mesure 1,5 à 3 mm environ et s'enlève grâce à un peigne très fin spécial vendu en pharmacie. Il existe également des peignes électriques qui « grillent » les poux. Une fois récupérés, jetez les poux dans un sac plastique hermétique. Les lentes, brunes et brillantes, sont situées à la racine des cheveux et sont parfois confondues avec des pellicules. Mais contrairement à ces dernières, elles ne « tombent » pas et s'enlèvent plus difficilement. Ôtez-les à l'aide d'un peigne, de la racine vers les longueurs, en séparant bien chaque mèche de cheveux. En cas de doute, elles éclosent de toute façon au bout de 8 à 10 jours.



Dépression post-partum

La dépression post-partum ou dépression post-natale précoce concerne 10 à 20 % des femmes. Le terme post-partum signifie que cette dépression se déroule après l'accouchement. La dépression post-partum se distingue du baby blues qui touche beaucoup plus de femmes. Le baby blues se manifeste dans les jours qui suivent l'accouchement par une forte émotivité (des larmes), de l'anxiété, une crainte de ne pas pouvoir s'occuper de son bébé. Le baby blues est bref, passager (moins de cinq jours) et peu intense. Il a lieu généralement entre le troisième

et le septième jour suivant la naissance. Les modifications des taux d'hormones suite à l'accouchement peuvent participer à ces variations d'humeur.

La dépression post-partum s'installe dans la durée

Si les symptômes du baby blues se prolongent au-delà de la première semaine et s'ils deviennent plus importants, il s'agit plutôt d'une dépression post-partum. Dans ce cas, la patiente semble découragée, elle peut avoir des douleurs (maux de tête, douleurs abdominales), des phobies (peur de faire du mal à son

bébé). Les autres symptômes souvent présents sont la perte d'appétit, un grand sentiment de tristesse, de l'agitation et des problèmes de concentration.

Un suivi s'impose, avec une prise en charge pluridisciplinaire ; un traitement contre la dépression doit être envisagé. Celui-ci peut aller jusqu'à l'hospitalisation de la mère et de l'enfant dans des cas de dépressions sévères. Dans des cas très graves, et heureusement très rares, la dépression du post-partum peut aller jusqu'à l'infanticide ou au suicide.

B.Meriem

Empreinte digitale

Le terme empreinte digitale se rapporte à la marque laissée par les sillons et les crêtes des pulpes digitales sur une surface suffisamment lisse du fait des graisses et autres impuretés que nous portons sur nos mains. L'empreinte digitale est définitivement tracée à partir du 6e mois de grossesse. Elle est immuable et inaltérable. Elle se reconstitue en effet à l'identique, même en cas de blessure ou de brûlure.

Le dessin que les empreintes digitales forment est propre à chacun d'entre nous, ce qui explique pourquoi elles servent à l'identification des personnes. Il est même propre à chaque doigt. Car le processus qui mène à la formation de celles que l'on appelle aussi les dermatoglyphes est complexe. Il dépend de l'expression de gènes, mais aussi de di-

vers facteurs externes comme la vitesse de croissance des doigts ou encore l'alimentation du fœtus. Ainsi, même les empreintes digitales de vrais jumeaux seront légèrement différentes.

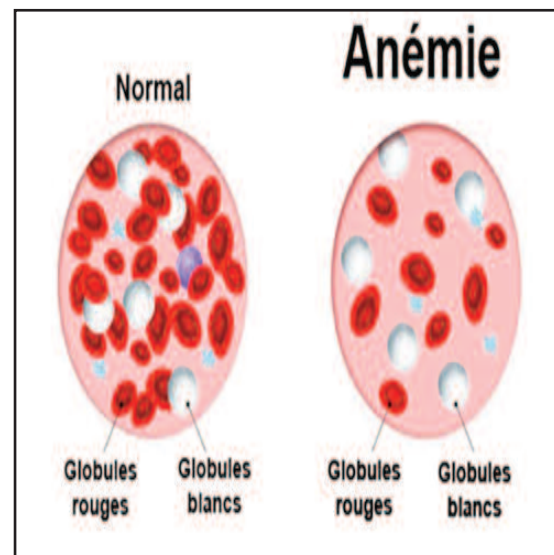
Des empreintes similaires, mais toutes différentes

Cependant, pour 95 % de la population, la structure des empreintes digitales garde quelque chose de semblable. Il existe ainsi trois grands motifs d'empreintes : les boucles -- c'est le motif le plus courant --, les spirales -- aussi appelée verticilles -- et les arches. Et c'est plus exactement sur les points singuliers de ces motifs que l'on cherche les différences entre individus.

Les empreintes digitales peuvent être simplement photographiées ou transférées sur un support plastique souple à

l'aide d'une poudre très fine ou de techniques plus compliquées lorsque la situation est délicate (surface poreuse, empreinte ténue, etc.). Le prélèvement des empreintes permet de les utiliser ensuite pour une identification. Le premier usage connu des empreintes digitales à des fins d'identification remonte au XIXe siècle. Elles aidaient alors à ce qu'un bénéficiaire de pension de l'armée ne la touche pas deux fois. La première utilisation judiciaire date quant à elle du début du XXe siècle, aux États-Unis. Mais nos empreintes digitales nous aideraient avant tout à mieux sentir le monde qui nous entoure. Car les sillons et les crêtes de nos pulpes digitales élargissent la surface de contact avec les objets et affinent ainsi notre sensation du toucher.

Anémie



L'anémie désigne une diminution des capacités du sang à transporter l'oxygène, qui est nécessaire à la production d'énergie des cellules. L'anémie est un symptôme, plus qu'une maladie. Elle se manifeste par un teint pâle, de la fatigue, une sensation d'avoir froid. Les causes d'anémie sont multiples. Elle peut être due à :

- un manque de globules rouges, à cause d'une hémorragie (anémie hémorragique, due à une plaie par exemple), d'une destruction des globules rouges (l'anémie hémolytique, par exemple à cause d'une infection ou d'une transfusion non-compatible) ou d'une incapacité de la moelle osseuse à fournir suffisamment de globules rouges (à cause de médicaments, de rayonnements...);
- une diminution de la quantité d'hémoglobine, la protéine qui transporte l'oxygène dans le sang. Dans ce cas, le manque d'apports en fer ou un problème d'absorption du fer est possible : c'est l'anémie ferriprive. Une carence en vitamines B12 et/ou B9 (folates) peut aussi conduire à une anémie ;
- des anomalies de l'hémoglobine, dans le cas de maladies génétiques comme les thalassémies, dont la bêta-thalassémie, et la drépanocytose, aussi appelée anémie falciforme.

Diagnostic et traitement de l'anémie

Le médecin qui suspecte une anémie chez un patient prescrit une numération de sa formule sanguine ou hémogramme. Une anémie est diagnostiquée chez un adulte si la concentration d'hémoglobine est inférieure à 13 g/dL de sang chez l'homme ou à 12 g/dL chez la femme. Le volume globulaire moyen (VGM) des globules rouges du sang donne aussi une idée des causes de l'anémie. L'observation au microscope des globules rouges sert au diagnostic de la drépanocytose car dans ce cas les hématies sont en forme de faucilles : on dit qu'elles sont « falciformes ». Le traitement de l'anémie dépend de ses causes et de sa gravité. Les carences alimentaires en fer, vitamines B12 et B9, sont traitées grâce à des compléments alimentaires. Les anémies dues à des maladies génétiques peuvent nécessiter des transfusions sanguines.

Adrar : 2 morts et 7 blessés dans un accident de la route près de Bordj Badji Mokhtar

Deux (2) personnes ont trouvé la mort et sept (7) autres ont été blessées suite à un accident de la circulation survenu jeudi près de Bordj Badji Mokhtar, à l'extrême sud d'Adrar. L'accident s'est produit à une distance de 12 kilomètres de la localité de Bordj Badji Mokhtar, suite au renversement d'un véhicule tout terrain en route vers Regagne, avec neuf (9) passagers à bord, causant la mort sur place de deux (2) personnes (49-59 ans), et des blessures à sept (7) autres. Les corps des deux victimes ont été évacués par les agents de la protection civile vers la morgue de l'hôpital de Bordj Badji Mokhtar, où ont été également transférés les blessés. Une enquête a été ouverte par les services compétents pour déterminer les circonstances exactes de ce drame.



Bordj Bou Arreridj : Saisie de plus de 4.300 comprimés de psychotropes

Les éléments de la gendarmerie nationale de la wilaya de Bordj Bou Arreridj ont saisi 4 311 comprimés de psychotropes et appréhendé cinq(5) personnes impliquées dans cette affaire. Cette opération a permis de démanteler un réseau de criminels spécialisés dans le trafic des produits pharmaceutiques et d'arrêter cinq membres de ce réseau, âgés entre 33 et 46 ans, originaires des wilayas de Constantine et Blida, alors que trois (3) autres demeurent activement recherchés. Agissant sur information relevant des activités suspectes d'un groupe de malfaiteurs composé de huit (8) personnes, impliquées dans le transport et la vente de comprimés psychotropes, les services de ce corps sécuritaire sont parvenus, après ouverture d'enquête et identification des suspects à intercepter une voiture dans un barrage de contrôle routier à Ain Zada ajoutant que l'opération a été effectuée en collaboration avec un détachement de l'armée nationale populaire (ANP). La fouille du véhicule a permis la découverte et la saisie de cette quantité de comprimés, dissimulés dans les portes de ce moyen de transport. L'opération, ajoute la même source, a permis aussi la saisie de la somme de 857.000 DA et six(6) téléphones portables, a-t-on ajouté, soulignant que les personnes impliquées dans cette affaire ont été présentées devant le tribunal de la ville de Ras El Oued. (APS)

Sûreté de wilaya de Relizane : Démantèlement d'un réseau national spécialisé dans le vol de véhicules et récupération de 27 véhicules

Les services de la police de la wilaya de Relizane ont démantelé un réseau national spécialisé en vol et falsification des véhicules avec la récupération de 27 véhicules volés. Le chef de la brigade criminelle de la police judiciaire, le commissaire Belkacem Kroub a indiqué que l'opération a été menée dernièrement par la brigade de lutte contre la contrebande et le vol de véhicules de la sûreté de wilaya sur la base d'informations et s'est soldée par l'interception de 07 véhicules (25 véhicules et 2 camions). Après enquêtes déclenchées par ces services et prolongement de la compétence dans plusieurs wilayas, il s'est avéré que ces véhicules ont été volés dans 10 wilayas de l'Ouest du pays. Une personne impliquée a été arrêtée et une procédure judiciaire a été engagée pour le présenter devant la justice qui l'a écroué et l'enquête se poursuit pour connaître d'autres impliqués dans l'affaire.

Aïn Témouchent: Démantèlement d'un réseau spécialisé dans le trafic de produits pharmaceutiques

La brigade de police judiciaire de la sûreté de daïra d'El-Amria (Aïn Témouchent) a réussi à démanteler un réseau spécialisé dans le trafic de psychotropes et de produits pharmaceutiques non conventionnels, ainsi que l'arrestation de six de ses membres. Cette opération, qui a eu lieu la semaine en cours, a permis la saisie de quelque 2.520 comprimés psychotropes, 3.582 unités de médicaments non conventionnels et 292 injections, ainsi qu'une somme de 580.000 DA et un véhicule utilisé dans l'activité criminelle de ce réseau. Cette quantité de psychotropes et de produits pharmaceutiques non conventionnels a été saisie suite à des informations reçues par les enquêteurs, faisant état d'un individu activant dans le transport et la commercialisation de comprimés psychotropes à partir de la ville frontalière de Maghnia (Tlemcen) à destination de la commune d'El Amria et la wilaya d'Oran. La surveillance de cet individu a conduit à son interpellation en flagrant délit, en possession de la marchandise prohibée à bord d'un véhicule en compagnie de deux autres personnes. La fouille du véhicule a permis de découvrir une quantité de 1.380 comprimés psychotropes dissimulée minutieusement, ainsi qu'une somme d'argent en possession des trois individus. Les investigations menées par les enquêteurs a permis aussi de déterminer l'identité d'un complice résidant à Maghnia et, après une extension de la compétence et la perquisition du domicile de cet individu, une quantité de 600 comprimés psychotropes et 3.582 unités de produits pharmaceutiques non conventionnels de différents types, notamment des poudres médicales et du fil chirurgical destinés à la contrebande aux pays frontaliers. L'enquête a également pu déterminer l'identité des fournisseurs de psychotropes de l'individu arrêté à Maghnia. Il s'agit de deux femmes de Maghnia, dont une pharmacienne et dont l'arrestation a permis de saisir, chez l'une d'elles, une quantité de 540 comprimés psychotropes, a précisé la cellule de communication de la sûreté de wilaya d'Aïn Témouchent. Les six mis en cause seront présentés devant la justice à El-Amria.

M'sila: Placement d'un cadre en détention provisoire et deux autres sous contrôle judiciaire

Le juge d'instruction près le tribunal de M'sila a ordonné mercredi le placement en détention provisoire d'un cadre de la direction locale de la santé, et deux autres cadres, l'un de la santé et l'autre de la fonction publique, sous contrôle judiciaire, dans une affaire de corruption. Les concernés sont poursuivis pour "trafic d'influence" et "faux et usage de faux". L'enquête dans cette affaire a été déclenchée suite à une plainte déposée par le représentant syndical de la direction locale de la santé, évoquant "une manipulation des résultats d'un concours de recrutement d'un administrateur à la direction locale de la santé. L'enquête dans cette affaire est toujours en cours.

Sétif : Saisie de 5.000 comprimés psychotropes



Pas moins de 5.000 comprimés psychotropes ont été saisis et deux (2) personnes impliquées dans cette affaire, activant dans le domaine de trafic de ce type de produits, dans trois (3) wilayas de l'Est du pays, ont été arrêtées dans la wilaya de Sétif. Cette opération a été réalisée suite à l'exploitation des informations indiquant l'implication dans une affaire de trafic de médicaments, de deux (2) personnes, connues par les services de la police, a souligné le même officier, détaillant que les malfrats ont été appréhendés en

flagrant délit au centre-ville de Sétif. Une arme à feu semi-automatique ainsi qu'une 60.000 DA, considérés comme revenus du trafic des médicaments classés hallucinogènes ont été également saisis. À l'issue des procédures juridiques d'usage, un dossier pénal a été établi à l'encontre de ces personnes pour "activité illicite portant transport et trafic de produits pharmaceutiques", a-t-on soutenu, ajoutant que ces malfrats ont été présentés devant les services judiciaires concernés.

Oran : Une personne électrocutée mortellement

Une personne est décédée suite à une électrocution, hier à Oran. La victime est morte sur place par électrocution après avoir touchée un câble haute tension au niveau d'une ferme, située dans la région de "Emir Ab-

delkader", relevant de la commune de Sidi Chahmi. Les agents de la protection civile sont intervenus pour évacuer le corps de la victime (32 ans), vers la morgue de l'Etablissement hospitalo-universitaire "1er novembre 1954" d'Oran.

Tissemsilt : 14 personnes grièvement blessées dans un accident de la route

Quatre (4) personnes ont été grièvement blessées suite à un accident de la circulation, survenu vendredi, au niveau de la RN14, reliant la commune de Tissemsilt à la wilaya de Tiaret. L'accident qui s'est produit près de la région "Dhaya", relevant de la commune de Tissemsilt, est survenu suite à un dérapage d'un véhicule, faisant 4 blessés "graves" qui ont été évacués au service des urgences médicales de l'Etablissement

public hospitalier du chef lieu de la wilaya. Selon la même source, les blessés sont toujours sous contrôle médicale. Deux blessés de cet accident vont subir une opération chirurgicale compte tenu de la gravité de leur état de santé, a révélé une source médicale de cet établissement hospitalier. Les services de la gendarmerie nationale ont ouvert une enquête pour déterminer les causes de cet accident.

Accidents de la circulation: 10 morts et 392 blessés en zones urbaines en une semaine

Dix (10) personnes ont trouvé la mort et 392 autres ont été blessées dans 326 accidents de la route survenus en zones urbaines durant la période allant du 18 au 24 février courant. En comparaison avec les statistiques enregistrées la semaine précédente, la même source fait état d'une baisse du nombre des accidents (-13 cas) et des blessés (-17 cas), sans enregistrer de changement dans le nombre de décès. Le facteur humain reste la principale

cause de ces accidents (90%), d'après les données des services de la Sûreté nationale, en raison notamment du non-respect du code de la route. Dans ce cadre, la DGSN appelle, une nouvelle fois, les usagers de la route à la vigilance et au respect du code de la route lors de la conduite pour la préservation de la sécurité de tous, rappelant le numéro vert 15-48 et le numéro de secours 17 mis à la disposition des citoyens 24h/24.

Ouargla

Les manifestations du 27 février 1962 vont être décrétées journée nationale

Le ministre des Moudjahidine et des Ayant-Droits, Tayeb Zitouni, a affirmé, jeudi à Ouargla, que les manifestations populaires du 27 février 1962 à Ouargla vont être décrétées journée nationale. S'exprimant lors d'un séminaire organisé à la bibliothèque principale de lecture publique sur ces événements, le ministre a indiqué que les démarches pour la révision du texte régissant les journées nationales sont au niveau du Gouvernement pour adopter la date de ces événements du 27 février 1962 comme journée nationale, tel que réclamé par la population d'Ouargla. En fait, a-t-il ajouté, cette halte historique est déjà consignée parmi les dates repères célébrées officiellement par le ministère des Moudjahidine, preuve en est, a-t-il dit, que sa commémoration s'effectue annuellement sous l'égide du ministère du secteur, et que l'ensemble des musées du moudjahid et les directions des moudjahidine à travers le pays commémorent cette glorieuse page de l'histoire révolutionnaire de l'Algérie à travers des activités valorisant ses dimension et portée historiques. M.Tayeb Zitouni a annoncé, en outre, la signature prochaine d'une convention entre les ministères des Moudjahidine et des Ayant-Droits et de



l'Education nationale pour intégrer cette journée dans le cadre du programme d'enseignement au niveau des établissements éducatifs et des instituts, afin que le peuple algérien puisse s'imprégner de son Histoire entière, du rôle joué par le Sud algérien lors de la Révolution, et de l'unité et de la cohésion du peuple algérien. Il a affirmé, par ailleurs, que conformément aux orientations du Président de la République, le ministère des Moudjahidine et Ayant-Droits organisera à la mi-mars prochain une conférence nationale sur le rôle de l'élite dans

l'authentification et l'écriture de l'histoire de la Révolution et la préservation de l'identité nationale. Mohamed Haouès de l'Université d'Alger a souligné, de son côté, dans une communication intitulée "le Sahara algérien entre les manœuvres coloniales et les constantes de la révolution", que les manifestations du 27 février 1962 d'Ouargla ont permis de déjouer les tentatives coloniales de séparation du Sahara du reste du territoire de l'Algérie, grâce à une approche de la Révolution menée sur trois fronts : militaire, diplomatique et popu-

laire.

Mettre en échec les tentatives coloniales de séparation du Sahara

Auparavant, le ministre des Moudjahidine et des Ayant-Droits a présidé une cérémonie de dénomination du centre de formation et de perfectionnement des personnels des collectivités locales d'Ouargla au nom du défunt Moudjahid Mohamed Seddik Benyahia, et a visité une exposition d'ouvrages et documents d'Histoire. Selon des sources historiques, les

manifestations populaires du 27 février 1962 ont été déclenchées à l'appel des Front et Armée de libération nationale (FLN-ALN) pour exprimer le rejet de la présence coloniale française et mettre en échec la tentative de la France coloniale de séparer le Sahara du reste du territoire algérien. Ces manifestations, auxquelles ont pris part de nombreux algériens venues des différentes localités proches d'Ouargla, devaient coïncider avec la visite ce jour là d'une délégation de membres du gouvernement colonial à Ouargla, et l'objectif était de leur signifier l'intégrité du territoire algérien et son indivisibilité ainsi que l'adhésion du peuple autour de sa Révolution. Les manifestants s'étaient rassemblés le matin de la journée du 27 février 1962 pour ensuite entamer en milieu de journée leurs manifestations, soulevant des slogans et banderoles à la gloire du FLN-ALN et du Gouvernement provisoire de la République algérienne en tant que représentant unique et légitime du peuple algérien, et rejetant les velléités de séparation du Sahara algérien. Ce mouvement a été violemment réprimé par les forces coloniales lourdement armées, faisant plusieurs martyrs, dont le Chahid Chetti Loukal, et une trentaine de blessés.

Kadiro F

Illizi : Plus de 486 millions DA de créances détenues par l'ADE sur ses clients

Le volume des créances détenues par l'Algérienne des Eaux (ADE) sur ses clients à travers la wilaya d'Illizi dépasse les 486 millions DA, a-t-on appris auprès de l'entreprise. Ces créances sont détenues à plus de 141 millions DA sur les administrations et institutions publiques et plus de 344 millions sur les clients ordinaires (11.766 clients). Selon el directeur de l'ADE d'Illizi, Rachid Ayadi, le recouvrement de ces créances, arrêtées au 31 décembre dernier et ayant influé négativement sur les prestations de l'entreprise, devrait permettre de couvrir les coûts de maintenance et de réparation des pannes sur le réseau de distribution, voire de couvrir aussi les charges d'électricité et de gaz. Pour cela, des mesures ont été entreprises par



l'entreprise pour récupérer ces créances, à travers notamment la facilitation aux clients des procédures de paiement de leurs dettes

et le recours à la coupure de l'approvisionnement pour les récalcitrants.

Nâama Lancement prochain de 4 sessions de formation

Quatre sessions de formation seront lancées prochainement dans la wilaya de Naama au titre du programme visant la promotion des métiers de l'artisanat dans la région, a-t-on appris de la Chambre locale d'artisanat et des métiers. Il s'agit d'un programme visant à former des compétences dans la maroquinerie, la céramique, les huiles traditionnelles et la sculpture sur cuivre, selon la même source qui a mis l'accent sur l'importance de cette initiative, d'autant qu'elle vise à développer les activités d'artisanat et du domaine touristique et à relancer certains métiers de cuir (chaussures, sacs, ...), d'objets d'art et autres. Organisées

par la chambre précitée au profit d'artisans de la région en collaboration avec la Direction de la formation et de l'enseignement professionnels de la wilaya, ces sessions seront ouvertes entre mars et juin de l'année en cours à la maison de l'artisanat de Nâama et le centre Odes métiers pour valoriser les performances locales d'Ain Sefra. Les bénéficiaires de ces sessions suivront des cours théoriques et pratiques dans le domaine de développement des connaissances techniques et artistiques dans les spécialités précitées. Encadrées par des formateurs compétents dans ces domaines d'artisanat, ces sessions permettront d'inciter et d'encoura-

ger les professionnels à créer des entreprises artisanales par un financement des différents dispositifs, à l'instar de l'Agence nationale de soutien à l'emploi de jeunes (ANSEJ), l'Agence nationale de gestion du micro-crédit (ANGEM) et l'Agence nationale d'assurance chômage (CNAC). Par ailleurs, une exposition de wilaya d'artisanat sera organisée à l'occasion de la célébration de la journée mondiale de la femme (8 mars) à l'initiative de la Chambre d'artisanat et des métiers avec la participation d'artisans activant dans plusieurs domaines dont l'habit traditionnel, la couture, la tapisserie et les gâteaux traditionnels.

Portes ouvertes sur les sports militaires à Ouargla Rapprochement avec le grand public et la presse

La journée "Portes ouvertes" et visite d'information sur les sports militaires, organisée jeudi au complexe sportif de la 4ème région militaire (RM) à Ouargla, a drainé un large public, notamment des élèves, venus s'informer sur les différentes activités de cette institution. La manifestation d'information, à laquelle ont été conviés les représentants des différents médias, a été une opportunité pour faire connaître les moyens et le développement atteints dans le domaine des sports militaires. Elle a suscité un engouement des visiteurs qui ont visité les stands réservés aux différentes disciplines sportives, les équipements modernes et les infrastructures dont dispose le complexe sportif de la 4ème RM, ainsi que les étapes ayant marqué le développement des sports militaires et les exploits réalisés par les athlètes de l'Armée nationale

populaire (ANP) dans les différentes compétitions régionale, nationale, continentale et internationale. Les visiteurs ont suivi des exhibitions de haut niveau en arts martiaux et sports de combat, dont la boxe, le karaté-do, le taekwondo et le koudoul. Dans une allocution d'ouverture, prononcée au nom du Commandant de la 4ème RM, le chef d'état-major de la même région militaire, le général Ammar Zaimi a souligné l'importance de cette journée qui s'inscrit dans le cadre du plan de communication de l'ANP de l'année 2019-2020 visant notamment le rapprochement du citoyen de l'institution militaire et le renforcement de l' relation Armée-Nation. L'initiative a également pour objectif d'informer, à travers les médias, l'opinion publique sur le degré de professionnalisme atteint par l'institution militaire, a-t-il poursuivi.

El-Bayadh: La mairie prise d'assaut par des citoyens mécontents

Déçus par le maire de la ville qui n'était pas à l'hôtel de ville la matinée du mardi dernier, parce qu'il devait assister à une réunion au siège de la wilaya, des centaines de citoyens ont tenu à manifester bruyamment leur colère pendant plusieurs heures devant le perron de l'APC. Fort heureusement, les policiers chargés de la sécurité publique sont intervenus avec tact pour calmer les ardeurs et disperser calmement la foule en colère. Il est à signaler que tous les ser-

vices de la mairie se sont donné le mot pour n'ouvrir leurs portes aux usagers des différents services quotidiennement qu'au delà de 09 heures du matin et l'après-midi à 14h30. De longues chaînes d'attente se font devant tous les guichets. Devant cette situation intolérable, des citoyens en appellent au premier responsable de la wilaya incitant à des visites inopinées à la mairie, ainsi que ses différentes annexes et constater ainsi par lui-même l'état dans lequel baigne l'administration locale.

Logements

Opération de recensement de la demande sur le logement au niveau national

Les ministères de l'Intérieur et de l'Habitat s'emploient à recenser la demande sur le logement au niveau national à la faveur d'une opération lancée pour trouver des solutions efficaces à ce dossier, a fait savoir jeudi à Alger le ministre de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville, Kamel Nasri. Répondant aux questions des députés de l'Assemblée populaire nationale (APN) sur le taux des logements publics locatifs affectés aux communes, M. Nasri a estimé que cette question est traitée dans le cadre de l'opération menée actuellement par le ministère de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Aménagement du territoire, de concert avec le ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville, portant sur "le recensement des demandes relatives au logement au niveau national". Les résultats de cette opération permettront d'analyser objectivement la demande sur le logement pour proposer ensuite des solutions efficaces qui tiennent compte des montages financiers nécessaires et du foncier pour parachever les programmes de réalisation des différentes formules de logement, a expliqué le ministre. Par ailleurs, le député de la wilaya d'Alger, Abdelghani Ouicher (sans étiquette) a soulevé les préoccupations des citoyens de la capitale concernant le logement, notamment le Logement public locatif (LPL), proposant la révision du seuil minimum du salaire mensuel des mé-



nages fixé actuellement à 24.000 DA et son relèvement à 45.000 DA. A ce propos, le ministre a indiqué que le Gouvernement à travers le ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville "a mis en place plusieurs formules de logement en fonction du revenu de chaque ménage, en l'occurrence le LPL, le Logement promotionnel aidé (LPA), le logement promotionnel public (LPP), le logement rural, l'AADL, le logement promotionnel libre (LPL)", ajoutant que toute formule est destinée à une frange de la société, tous revenus mensuels confondus. "Toutes ces formules à l'exception du LPL bénéficient de l'appui de l'Etat, sous formes de différentes aides directes ou indi-

rectes", a-t-il dit, précisant, à titre d'exemple, que le budget affecté aux programmes du logement public depuis 2000 a dépassé les 4.300 milliards de Da. Rappelant que la capitale bénéficie d'un programme important de logement de 185.867 unités, toute formule confondue, M. Nasri a souligné que le programme finalisé et livré à ses bénéficiaires lors du dernier quinquennat s'élève à 132.181 unités de logement. Concernant la proposition pour l'augmentation du seuil maximal du revenu mensuel global des ménages pour l'accès au logement public locatif (LPL), M. Nasri a indiqué que cette démarche aura un impact significatif sur le Trésor public. Il a rappelé que l'AADL convoquera

prochainement 120.000 souscripteurs pour recevoir les décisions d'affectation dans le cadre du programme "AADL2". Le ministre a indiqué que la remise des décisions d'affectation aux souscripteurs est liée à l'avancement du taux de réalisation dans les chantiers, ajoutant qu'"elles sont souvent programmées après que le taux de réalisation ait atteint les 70% à partir d'un programme informatique permettant la répartition des souscripteurs retenus sur les constructions au niveau des sites disponibles tout en respectant le critère de classement". Pour sa part, le député Ali Belaid a évoqué le programme de logement de type location-vente dans la wilaya de Boumerdes ainsi que les mesures

prises pour rattraper le retard dans la remise des décisions d'affectation. Répondant aux interrogations du député, le ministre a fait savoir que la wilaya de Boumerdes a bénéficié dans le cadre du programme AADL de 13.314 logements de type location-vente, dont 2.914 inscrits en 2019, indiquant que des efforts sont cours, à l'instar des autres wilayas du pays, pour accélérer les procédures d'attribution des projets aux entreprises de réalisation et suivre le déroulement des projets jusqu'à leur réception. Il a rappelé également que la wilaya de Boumerdes souffre de plusieurs entraves causées par le retard dans la réalisation des logements, en tête desquelles figure l'absence d'assiettes foncières. De son côté, le député Mohamed Kidji (RND) a soulevé la situation de la promotion immobilière dans les grandes villes "en ce sens que des montants exorbitants sont imposés aux citoyens désirant bénéficier de logements", soulignant que "l'état des logements, à commencer par leur localisation jusqu'à leurs architectures, niveau de service et délais de réception, ne reflète pas le montant qui leur est fixé". À ce propos, le ministre a déclaré que l'activité de la promotion immobilière est régie par la loi 11-04 de 2001, englobant tous les aspects pour protéger le bénéficiaire, d'une part, et contrôler le promoteur, d'autre part".

Tamezdoune. Akli

Commerce extérieur

Opération de détermination des secteurs dont les produits sont éligibles à l'exportation

Le ministre délégué chargé du Commerce extérieur, Aïssa Bekkai, a affirmé, que son département ministériel poursuit ses efforts pour "déterminer les secteurs dont les produits sont éligibles à l'exportation hors-hydrocarbures". "L'industrie mécanique et la fabrication de pièces de rechange, l'industrie pharmaceutique et de transformation font partie des secteurs dont les produits peuvent être exportés", a indiqué le ministre délégué lors de l'ouverture d'une journée d'études et d'information régionale sur les "Mécanismes de diversification et de développement des exportations et leurs effets sur la croissance économique", organisée dans la salle de conférences Mouloud Belkacem par la direction régionale du commerce, en coordination avec l'Université Ferhat Abbas. A cet égard, M. Bekkai a ajouté que la stratégie mise en branle sera encouragée en coordination entre tous les secteurs ayant un lien avec l'exportation

grâce à "l'adoption de lois rendant ces produits plus compétitifs". Le ministre délégué a également considéré que la dynamique commerciale de la wilaya de Sétif constitue "un autre espoir" pouvant contribuer à modifier la réalité des exportations algériennes. À cette occasion, M. Bekkai a rappelé les ateliers de travail mis en place afin de reconsidérer l'ensemble des lois relatives à la dynamisation du commerce extérieur et motiver les opérateurs algériens pour exporter, estimant que cet effort placera le commerce extérieur et l'exportation sur la bonne voie en vue de "réaliser la croissance économique escomptée". Après avoir présidé l'ouverture de cette journée, le ministre délégué a inspecté, dans le cadre de sa visite dans la capitale des Hauts-Plateaux, le siège de la direction de wilaya du commerce et inauguré le siège de la section locale du registre de commerce au chef-lieu.

A.M

Salon international du tourisme et des voyages d'Oran: Des promotions dans les tarifs Air Algérie sur le réseau international

La compagnie "Air Algérie" propose des promotions allant jusqu'à 60% de réductions sur les tarifs de vols sur le réseau international, a-t-on appris à l'occasion de la 11e édition du Salon international du tourisme, des voyages, des transports, de l'équipement hôtelier et de la restauration qui se poursuit à Oran. Le vice-directeur commercial à la direction régionale de la compagnie, M. Madjiri Abdelkader a indiqué, en marge de cette manifestation organisée au Centre des conventions "Mohamed Benahmed" d'Oran qu'Air Algérie propose à ses clients des réductions de 60% pour les vols internationaux à partir de tous les aéroports d'Algérie. La durée de validité de ces promotions court jusqu'au 24 octobre en cours, a fait savoir Madjiri Abdelkader. Le ministre du Tourisme, de l'Artisanat et du Travail



familial, Hacène Mermouri avait présidé, mercredi, l'ouverture de la 11e édition du Salon international du tourisme, des voyages, des transports, de l'équipement hôtelier et de la restauration qui s'étale jusqu'à samedi prochain avec la participation de 300 exposants.

Moussa O / Ag

Commerce: Rezig évoque les relations économiques avec les ambassadeurs d'Egypte et du Venezuela

Le ministre du Commerce, Kamel Rezig a reçu séparément les ambassadeurs d'Egypte et du Venezuela, respectivement MM. Aymen Mechrefa et Jose de Jesus Sojo Reyes, Ces audiences se sont déroulées en présence du ministre délégué chargé du commerce extérieur, Aïssa Bekkai et ont porté sur la dynamisation des relations économiques et les voies et moyens à même de les hisser au niveau des relations politiques, historiques et stratégiques liant ses deux pays avec l'Algérie. La première rencontre qui a réuni M. Rezig avec l'ambassadeur d'Egypte a porté sur la proposition de création d'un conseil des affaires regroupant les hommes d'affaires des deux pays pour booster la coopération commune dans les domaines économiques et commerciaux et activer le travail des comités sectoriels en prévision de la tenue de la Haute Commission mixte entre les deux pays. Ces comités soumettront les recommandations à la commission pour adoption. Affirmant que des hommes d'affaires et des sociétés égyptiennes souhaitent investir en Algérie, l'ambassadeur d'Egypte s'est félicité de la présence de sociétés égyptiennes activant sur le marché algérien dans divers domaines, avant de demander des facilitations en matière d'octroi du visa pour les égyptiens désirant investir en Algérie. M. Rezig a accueilli favorablement cette proposition et a promis d'œuvrer à la création d'un conseil des affaires dans les plus brefs délais, assurant que ce



conseil contribuera à booster les relations bilatérales entre les deux pays vers de nouveaux horizons. Pour sa part, l'ambassadeur du Venezuela a transmis au ministre du Commerce les félicitations de son homologue vénézuélien, faisant part de la volonté de son pays d'œuvrer au développement des relations bilatérales et à l'augmentation du volume de leurs échanges commerciaux. L'ambassadeur a également appelé à l'ouverture d'une ligne aérienne entre l'Algérie et le Venezuela pour faciliter la circulation des hommes d'affaires des deux pays en faveur de l'exploration des opportunités d'investissement, évoquant l'éventuel échange d'expériences dans le domaine de la formation, notamment avec l'Institut algérien du pétrole de Boumerdes, avec la possibilité pour ses diplômés de se rendre au Venezuela pour poursuivre leurs études spécialisées et approfondies. Le ministre a, à cette occasion, souligné la nécessité de développer les relations commerciales bilatérales pour réunir les conditions et l'environnement économique favorables aux hommes d'affaires des deux pays.

La capacité du parc hôtelier d'Oran doublera en précision des Jeux méditerranéens 2021:

Le ministre du Tourisme, de l'Artisanat et du Travail familial, Hacene Mermouri a annoncé, à Oran, que la capacité d'accueil du parc hôtelier d'Oran sera revue à la hausse et doublera l'année prochaine en prévision des Jeux méditerranéens 2021. Dans une déclaration à la presse en marge de la 11e édition du salon international du tourisme, des voyages, des transports, de l'équipement hôtelier et de la restauration, ouvert au Centre des conventions "Mohamed Benahmed", le ministre a souligné que la capacité d'accueil du parc hôtelier d'Oran doublera l'an prochain en prévision des Jeux méditerranéens, ajoutant qu'Oran qui compte actuellement 178 hôtels offrant 18.000 lits sera dotée de 55 autres d'une capacité de 17.000 lits. "Nous avons donné des instructions au directeur du tourisme afin d'accélérer le rythme des travaux de réalisation des établissements hôteliers pour qu'Oran puisse être au rendez-vous de cet événement méditerranéen avec la concrétisation d'un plan promotionnel des zones touristiques", a-t-il déclaré. Cette manifestation sportive revêt un caractère touristique, où des virées touristiques seront programmées par l'Office national du tourisme et des voyages (ONAT) à différents sites historiques et touristiques d'Oran et de wilayas avoisinantes, a indiqué le ministre, faisant savoir que l'Office, initiateur de cette opération renforcera les virées touristiques à bord d'un bus ouvert afin que les touristes puissent découvrir les paysages naturels d'Oran. Le ministre a suivi un exposé présenté par le directeur local du tourisme sur la situation du secteur et les préparatifs des Jeux méditerranéens. Avant de présider l'ouverture de la 11e édition du Salon national du tourisme, des voyages, des transports, de l'équipement hôtelier et de la restauration. Il a inauguré deux hôtels dans les communes d'Arzew et d'Oran et s'est enquis de l'avancement des travaux de trois projets hôteliers dont un village touristique dans la localité côtière de Kristel, dans la commune de Gdyl.



K.L

Mascara: Remise des clés de 110 logements à Sig et Oggaz

Une cérémonie de remise des clés de 110 logements publics locatifs (LPL) a été organisée jeudi dans les communes de Sig et Oggaz (Mascara). La commune de Sig a enregistré la remise de 50 LPL au nouveau pôle urbain de la ville aux bénéficiaires et 50 logements LPL à Oggaz, en présence des autorités locales. Le directeur de l'Office de promotion et de gestion immobilière (OPGI) de la wilaya de Mascara, Sabeur Mohamed a indiqué à la presse, en marge de la remise des clés des logements, que les deux sites des logements livrés disposent de structures de services et de commodités nécessaires (établissements scolaires et autres). Le directeur général adjoint de l'OPGI a annoncé que la wilaya de Mascara réceptionnera, au premier semestre de l'année en cours, plus de 2.000 logements publics locatifs LPL aux communes de Mohammadia, Tighennif, Matmor, Mascara dont 688 dans la commune de Mascara (taux d'avancement des travaux de 70 pour cent).



Gel de l'activité de l'APC de Dahmouni

L'activité de l'assemblée populaire communale (APC) de Dahmouni (wilaya de Tiaret) a été gelée dernièrement à cause d'un blocage, a-t-on appris des services de la wilaya. Le wali de Tiaret Mohamed Amine Dramchi a décidé de geler l'activité de l'APC de Dahmouni et de désigner une instance présidée par le secrétaire général de la commune pour diriger les affaires de cette collectivité locale, suite à un blocage au sein de l'assemblée élue. AR ailleurs, le wali de Tiaret a décidé de la suspension à titre conservatoire de 4 membres de l'APC de Meghila dont le P/APC pour des poursuites judiciaires, a-t-on indiqué.

Tiaret (labours-semailles) Plus de 325 300 ha de grandes récoltes emblavés dans la wilaya

La campagne labours-semailles de la saison agricole en cours a touché, dans la wilaya de Tiaret, une superficie globale de 325.300 hectares de grandes cultures emblavées, a-t-on appris auprès de la direction des services agricoles (DSA). Il s'agit de 120.800 ha de blé dur, de 36.600 ha de blé tendre, de 162.400 ha d'orge et plus de 5.500 ha de fourrage, soulignant que les surfaces emblavées en blé dur et orge ont dépassé les objectifs tracés par la DSA ayant tablé pour 120.200 ha et 162.200 ha respectivement. La surface globale emblavée a dépassé celle ciblée (325.000 ha). Par ailleurs, la DSA œuvre à concrétiser l'irrigation d'appoint sur une surface de 22.000 ha réservés aux céréales. Un total de 54.000 ha de toutes les récoltes (fruits et légumes et céréales) est programmé surtout que la wilaya n'a pas enregistré de précipitations depuis la mi décembre ce qui affecte les céréales surtout dans la région sud de la wilaya. Il a été procédé, la saison écoulée, à l'irrigation d'appoint sur une superficie de 11.000 ha réservée aux céréales et 32800 ha aux autres récoltes.

Commémoration du double attentat de Tahtaha d'Oran: Des témoins oculaires se remémorent l'acte barbare de la sinistre Organisation de l'armée secrète



Des habitants de Hai Medina J'dida et de quartiers limitrophes d'Oran, témoins du double attentat sauvage à la voiture piégée perpétré à la place "Tahtaha" par la sinistre Organisation de l'Armée secrète française (OAS), ont rappelé jeudi les faits dramatiques de cet acte criminel barbare ayant fait plusieurs morts Algériens. La date du lieu 28 février 1962 à la place "Tahtaha" située au cœur de hai "Medina J'dida" demeure inoubliable pour eux tant elle représente de douloureux souvenirs de faits barbares commis par l'organisation criminelle française (OAS) contre des Algériens désarmés. "Ce fut un acte odieux où de nombreux corps calcinés et mutilés ont été déplorés", se remémore avec chagrin un moudjahid. "Ce lâche attentat a été commis par l'OAS un mercredi 28 février 1962, un 23e jour du mois sacré du Ramadan, à quelques heures de l'iftar où la place Tahtaha était bondée de monde qui faisaient des emplettes", ont évoqué des témoins oculaires, habitués à commémorer chaque année cet événement tragique à cette place lourde de souvenirs, à l'initiative de membres de la famille révolutionnaire et des autorités locales. Des moudjahidines, enfants de chahids, représentants de la société civile, autorités locales se sont regroupés, comme à l'accoutu-

mée devant la stèle commémorative érigée au site de l'attentat criminel, pour se recueillir à la mémoire des victimes de cet attentat qui avait ému jadis la populaire d'Oran et de l'Algérie entière, selon un moudjahid. La cérémonie de recueillement a été marquée par le dépôt d'une gerbe de fleurs, la levée des couleurs nationales et la récitation de la Fatiha. Un membre du bureau de wilaya de l'Organisation nationale des moudjahidine chargé de l'histoire, le moudjahid Mohamed Djaawat a déclaré à cette occasion "avec un tel crime odieux, l'OAS tentait d'arrêter le processus historique irrévversible qu'est le recouvrement de la souveraineté nationale mais en vain". L'Organisation de l'armée secrète a fait exploser deux voitures piégées bourrées de plus d'un quintal d'explosifs à 16 heures à la place "Tahtaha" et un autre devant le local de Boulahia vendeur de gâteaux orientaux trop fréquenté causant un véritable massacre (80 chahids et des centaines de blessés dont 105 dans un état critique), a-t-il rappelé. La sinistre OAS présente à Oran avait signé, avec cet acte horrible à l'époque, le crime le plus odieux à l'Ouest du pays quelques semaines seulement avant le cessez le feu précédant la proclamation de l'indépendance nationale, a-t-il encore souligné.

Lelhouari K

Mostaganem «Le changement organisationnel au niveau communal» en débat

Organisée en coopération avec le ministère de l'Intérieur et des Collectivités locales, un groupe de cadres et d'experts nationaux et étrangers TAIEX participent à une rencontre à Mostaganem sur le thème : changement organisationnel au niveau communal. De hauts fonctionnaires en contact étroit avec leur ministère ont participé à cette rencontre afin d'approfondir leurs connaissances et des perspectives d'évolution qui leur permettent de cerner des domaines appropriés pour une coopération. Les ateliers et débats permettent d'identifier ce thème sur le changement organisationnel au niveau communal sous forme d'actions. Pour cela, les communes de Mostaganem et de Stidia ont été choisies comme modèle par les organisateurs avec des visites sur sites. TAIEX est l'acronyme de «Technical Assistance and Information Exchange Instrument», en français «Instrument d'assistance technique et d'échange d'informations». Cet

outil de coopération est mis en œuvre par la Direction générale de l'élargissement de la Commission européenne, (unité Renforcement des institutions). Le TAIEX vise à favoriser un rapprochement entre administrations du pays bénéficiaire et l'UE (l'Union européenne) dans les domaines couverts par l'Accord d'association. Cette opération TAIEX a débuté le 23 février courant et prendra fin aujourd'hui 27 février au niveau de la wilaya avec une liste des recommandations de la mission. Cette formation est destinée surtout à apporter un éclairage s'appuyant sur l'expérience européenne dans un domaine donné en fonction de l'intérêt des thèmes de ces rencontres. En Algérie, c'est M. Hamdi Slimane, directeur au ministère de l'Intérieur et des Collectivités locales qui assume cette responsabilité, celle de conduire les experts TAIEX pour des rencontres de formation et des séminaires à travers le pays.

Le Monde

De l'administration

Quotidien National d'Information

**Tous les jours
dans les kiosques**

**CETTE ESPACE EST RESERVÉ
POUR VOS PUBLICITÉS**

Pour plus de détails contactez nous au :



023 95 70 70

Ou par Email au :



monde.adm@gmail.com

LE MEILLEUR ACCUEIL VOUS SERA RÉSERVÉ

Le Monde

Fondation pour l'édition
et la publicité

EDITER PAR LA EURL
EL HAOUAFIZE

Président directeur général
Directeur des publications

MME SEMROUNI.K

Directeur adjoint

Z.NACER

DIRECTEUR GENERAL
FONDATEUR

MME SEMROUNI.K

MONDE
DE L'ADMINISTRATION

REDACTEUR EN CHEF

A.SALIM

SIÈGE SOCIAL
22 RUE SAHRAOUI EL
ACHOUR - ALGER

DIRECTION FAX/TEL
023957070

COMPTE NUMERO

005001112145616147 BDL

ANEP TEL 02173778

021737128

FAX 021739559

DIEUSION

QUEST-CENTRE- EST

IMPRESSION

SIA

Sûreté nationale:

2e édition de la Journée d'information et de formation sur l'expertise médicale

La Direction générale de la Sûreté nationale (DGSN) a organisé jeudi au Centre de formation technique continue à Alger, la 2e édition de la Journée d'information et de formation sur l'expertise médicale dans la Sûreté nationale, au profit des médecins chargés du contrôle médical. La Journée de formation a vu la présence de plus de 100 médecins, experts, cadres de la SN, ainsi que de représentants de la Caisse nationale des assurances sociales des travailleurs salariés (CNAS). La même source précise que cette Journée d'information et de formation, Odont le lancement a été supervisé à la Direction de l'Administration générale à Hydra, par le contrôleur de police, Bouhamed Boubekeur, Directeur de la santé, de l'action sociale et des sports, le contrôleur de police, a porté sur plusieurs axes, dont " l'évaluation du bilan des activités des comité médicaux régionaux de la Sûreté nationale et l'apport de l'appui humain, matériel et logistique pour l'exercice des missions dans de meilleures conditions". Les experts participant à cette édition ont passé en revue, lors de leurs interventions, "les différentes mesures nouvelles et modernes dans le domaine du contrôle



médical, y compris l'actualisation des connaissances et la consolidation du partenariat entre la DGSN et la CNAS, à travers la formation

continue au profit des médecins-consultants et des contrôleurs relevant de la sûreté nationale au service des personnels de la SN",

Union pour la Méditerranée (UpM)

Le représentant de l'APN met en avant à Rabat le rôle "pionnier" de l'Algérie dans la constitutionnalisation de Tamazight

Le représentant de l'Assemblée populaire nationale (APN), Berbara Cheikh, a mis en avant, jeudi à Rabat, le rôle pionnier de l'Etat algérien dans la constitutionnalisation de Tamazight en tant que langue nationale et officielle aux côtés de la langue arabe. "Lors de sa participation à une réunion de l'Assemblée parlementaire de l'Union pour la Méditerranée (UpM), tenue à Rabat (Maroc), le député Berbara, en sa qualité de membre permanent, a évoqué l'initiative pionnière de l'Algérie en matière de constitutionnalisation de Tamazight". Le parlementaire a également mis en exergue l'initiative du Président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, relative à l'élaboration d'un projet de loi criminalisant le racisme et le discours de haine. Dans son allocution sur "la diversité culturelle et linguistique en Méditerranée comme levier d'enrichissement interculturel", le représentant Ode la Chambre basse du Parlement a mis en avant le rôle

de "chef de file" Ode l'Algérie en faveur du vivre-ensemble en paix. Le député a, par ailleurs, rappelé les positions de l'Algérie en faveur des causes relevant de la légalité in-

ternationale, son attachement à la solution pacifique en Libye et son rejet de ce qui a été qualifié de "Deal du siècle" concernant la juste cause palestinienne.



Décès

L'ancien diplomate Idriss El Djazairi n'est plus

L'ancien diplomate algérien et un des arrières petits-fils de l'Emir Abdelkader, Idriss El Djazairi, est décédé jeudi soir à l'âge de 88 ans, a annoncé sa famille vendredi. Expert émérite en relations internationales, le défunt a été notamment ambassadeur de l'Algérie à Washington dans les années 1990. Tout récemment, on avait fait appel à ses bons offices dans le conflit au Venezuela et dans la levée de l'embargo sur le Soudan. Il était aussi, des années durant, président d'honneur et membre fondateur de la Fondation Emir Abdelkader.

Blida:

Report du procès d'Abdelghani Hamel et de Berrachedi au 19 mars prochain

Le juge près le tribunal de Blida a décidé, 0jeudi, de reporter au 19 mars prochain le procès dans l'affaire impliquant Abdelghani Hamel, ancien Directeur général de la Sûreté nationale (DGSN), et Nouredine Berrachedi, ancien chef de Sûreté de la wilaya d'Alger. La décision du report du procès a été prise à la demande du collectif de Défense de l'accusé Nouredine Berrachedi, en raison de l'absence de certains témoins, et à leur tête l'ancien ministre de la Justice, Tayeb Louh, qui se trouve à l'hôpital, selon le même collectif. Le collectif de défense de Berrachedi a demandé, en outre, la mise en liberté provisoire de son client jusqu'à la date de l'audience, demande qui a été rejetée par le Tribunal. Ont assisté à cette audience les deux accusés Abdelghani Hamel et Nouredine Berrachedi, poursuivis pour "abus de fonction", ainsi que des témoins, dont Chikhi Kamel dit "El Bouchi", détenu dans une affaire de corruption, et des cadres de la sûreté nationale.

Air Algérie suspend ses vols vers les lieux Saints de l'islam

La compagnie aérienne nationale Air Algérie a annoncé jeudi la suspension de ses vols vers les lieux Saints de l'islam en raison de l'épidémie du coronavirus. Cette "disposition préventive" intervient suite aux recommandations des autorités saoudiennes qui ont décidé de "suspendre à titre provisoire les entrées dans le royaume pour réaliser la Omra", afin "de prévenir l'arrivée du nouveau coronavirus dans le royaume et sa propagation". La reprise des vols d'Air Algérie vers les lieux Saints de l'islam reste tributaire de la décision des Saoudiens de rouvrir leurs territoires pour 0les pèlerins, a affirmé le porte-parole de la compagnie, Amine Andaloussi. Toutefois, un plan de rapatriement des pèlerins algériens sera assuré par la compagnie nationale afin de préserver leur santé, selon M. Andaloussi. Deux vols à vide ont déjà décollé ce jeudi, à partir d'Oran et Constantine, pour permettre l'évacuation des Algériens sur place.

Coronavirus:

Le ministre de la santé répond personnellement à des appels sur le numéro vert 3030

Le ministre de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière, Pr. Abderrahmane Benbouzid, a effectué, hier à Alger, une visite au Centre d'appel, mis en place par son département pour les appels sur le numéro vert 3030, où il a répondu personnellement à des préoccupations de citoyens sur le Coronavirus. Le ministre a répondu personnellement à des appels de citoyens portant notamment sur les modes de transmission du virus (Covid-19) et les moyens de prévention. M. Benbouzid a ainsi fourni des explications à des citoyens de différentes wilayas du pays qui ont contacté ce Centre, ouvert jeudi. Après avoir confirmé le premier cas positif chez un ressortissant de nationalité italienne exerçant en Algérie, le ministère de la Santé a lancé le numéro vert 3030. (APS)